

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 4 )

Présidence : M. Oliver Collaud

Présents : 68 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Bernard Baeriswyl  
M. Laurent Dietrich  
Mme Marie-Christine Dorand  
Mme Anne-Sophie Guillaume  
M. Vincent Jacquat  
Mme Dominique Jordan Perrin  
M. Pierre Kilchenmann  
M. Jean-Jacques Marti  
M. Stéphane Peiry  
M. Jean-Pierre Siggen

Absents : M. Xavier Ganioz  
Mme Karine Siegwart

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex  
M. René Marty  
M. François Miche  
M. Vincent Pfister  
Mme Isabelle Teufel  
M. Laurent Thévoz  
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni  
Mme Anne Banateanu  
M. André Pillonel

ooo

Séance du 26 septembre 2011

**Ordre du jour**

Le Président a le plaisir, après la pause estivale, de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que le public présent à la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 2 septembre 2011, contenant l'ordre du jour de la présente séance, a été envoyée dans les délais légal et réglementaire.

Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 3 de la séance du 27 juin 2011;
3. Constitution d'une Commission de fusion du Conseil général
  - I. Rapport du Bureau
  - II. Décision d'instituer une Commission "permanente" de fusion de onze membres (article 25 RCG)
  - III. Election des membres de la Commission de fusion;
4. Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande DOSF  
  
Rapport de la Commission de l'Edilité  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité;
5. Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg  
  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic; Président du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 27 cosignataires lui demandant la mise en place de mesures physiques de modération du trafic au bas des Grandes-Rames;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de MM. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 17 cosignataires, lui demandant la suppression des places de stationnement du côté Sarine de la Grand-Rue;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de MM. Marc-Antoine Gamba (PDC), Jean-Luc Bettin (PDC), Daniel Gander (UDC), Jean-Philippe Main (PDC) et de Mmes Claire Roelli (PS) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 37 cosignataires, deman-

Séance du 26 septembre 2011

Ordre du jour (suite)

dant à la Ville de soutenir l'initiative de l'Association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz de créer une Maison de quartier;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats :
  - n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 34 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants;
  - n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents;
10. Décision quant à la transmission :
  - A. de la proposition n° 3 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 3 cosignataires demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise "La Main Tendue";
  - B. des postulats
    - n° 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux;
    - n° 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg;
    - n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus;
    - n° 14 de Mmes Lise-Marie Graden (PS) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal la pose d'un grillage pour arrêter les ballons sur la place de jeux de l'école enfantine du Jura;
    - n° 15 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de M. Jérôme Hayoz (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-poissons;
11. Réponse aux questions :
  - n° 14 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative au problème de l'abandon de déchets sur la voie publique;
  - n° 16 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative à la politique salariale de la Ville de Fribourg;
12. Divers.

Séance du 26 septembre 2011

**1. Communications du  
Président**

---

Le Président déclare ce qui suit :

*"Je me ferais un plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, Mme K. Siegwart, qui a été proclamée élue le 30 août 2011. Malheureusement, Mme Siegwart n'est pas encore là. Elle a été assermentée par le Préfet de la Sarine le 12 septembre 2011.*

*J'adresse également mes compliments et les compliments du Conseil général à Mme L.-M. Graden et à M. M. Bugnon pour leur élection respective à la Présidence et à la Vice-Présidence de la Commission spéciale de l'Information.*

*Je présente les heureuses félicitations du Conseil général à nos collègues, MM. A. Burri et T. Gachet, qui ont tous deux connus les joies de la paternité durant la pause estivale. (Applaudissements). Alexandra, la fille de M. Gachet, est née le 9 juillet 2011. Quant à M. Burri, sa fille Amelle a vu le jour le 7 septembre 2011.*

*J'attire l'attention sur le fait que le lundi 17 octobre 2011, à 18.00 heures, avant la séance du Conseil général, aura lieu la séance d'information à l'intention des membres du Conseil général, séance prévue à l'article 21 du Règlement du Conseil général. Cette séance sera conduite par Mmes A. Burgener Woeffray et S. Daguet. Elle est ouverte à tous les conseillers généraux, les nouveaux, mais aussi les plus expérimentés.*

*La séance de ce soir comprendra évidemment la traditionnelle pause vers 21.00 heures. A l'issue de la séance, je me fais le plaisir de vous inviter à la traditionnelle tournée présidentielle au Restaurant du Gothard. Toutefois, si la fin de nos débats devait être par trop tardive, je repousserai cette agape à une séance prochaine.*

*Je vous rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il a lieu de signer la liste des présences.*

*J'en ai ainsi terminé avec mes propres communications mais, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, nous entendrons les porte-parole de la Commission financière et de la Commission de l'Édilité qui souhaitent vous informer, suite aux discussions qu'elles ont tenues lors de leur séance respective des 12 et 13 septembre 2011 au sujet de la réalisation du théâtre 'Equilibre'. Il s'agit d'une simple information qui ne sera pas suivie d'un débat."*

Information au sujet de la  
réalisation de la salle "Equilibre"

---

Mme Sandra Daguet, Vice-Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

*"La Commission financière a appris par la presse, comme vous, les dépassements de budget de la salle 'Equilibre' concernant en particulier l'installation de portes automatiques. Le 28 juillet 2011, elle a réagi en adressant une lettre au Conseil communal, dans laquelle elle regrettait fortement d'avoir été informée par les journaux locaux, et non pas par l'Exécutif. Déjà, dans son rapport sur les comptes 2010, datant du mois de mai 2011, la Commission financière avait souhaité suivre de près l'évolution des grands chantiers du type 'Equilibre' (cf. procès-verbal de la séance du 30 mai 2011, p. 42) et avait d'ailleurs mis cette question à l'ordre du jour de sa séance du 12 septembre 2011.*

Séance du 26 septembre 2011

Communications du  
Président (suite)

*Lors de cette séance, trois membres du Conseil communal, ainsi que l'architecte de Ville et le chef du service des Finances, sont venus expliquer dans le détail les raisons de ces dépenses supplémentaires et les procédures y relatives. Bien que jugées trop tardives, ces explications franches ont satisfait la Commission financière, que ce soit du point de vue des procédures que du point de vue financier.*

*En outre, la présentation de l'état financier du chantier et de son évolution par M. J. Pollet a pleinement convaincu nos membres. Notre Commission est toutefois préoccupée de constater que la Ville, malgré sa très forte participation financière à ce projet, n'a que peu de voix au chapitre en matière décisionnelle. Un tel système est insatisfaisant à nos yeux et devrait être banni de tout futur projet piloté par la Ville.*

*La Commission financière a apprécié cet échange approfondi avec le Conseil communal et l'encourage vivement à poursuivre à l'avenir dans cette voie de la transparence et de la communication directe. La gestion financière des grands chantiers demeure l'une des préoccupations majeures de notre Commission, qui ne manquera pas de suivre de près la suite de l'affaire 'Equilibre'."*

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime dans les termes ci-après :

*"Suite aux informations parues dans la presse dans le courant de l'été, concernant des coûts supplémentaires dans le cadre de la réalisation de la salle 'Equilibre', la Commission de l'Edilité a été informée en détail par le Conseil communal, lors de sa première séance de rentrée, le 13 septembre 2011. La Commission de l'Edilité tient à faire part de ses observations en six points :*

- 1. La volonté d'information du Conseil communal paraissait entière, franche et crédible. Nous l'en remercions.*
- 2. Les développements du projet conduisant aux deux plus-values qui nous préoccupent nous ont été expliqués. Il s'agit notamment de l'intégration d'un système d'ouverture et de fermeture des portes 'on-line' permettant une gestion des accès et un contrôle de l'état d'ouverture des portes à tout moment et de l'adaptation de la zone du café suite au choix du futur exploitant.*
- 3. Le processus décisionnelle qui a mené à l'acceptation de ces plus-values a suivi la voix réglementaire – si on veut s'exprimer ainsi – mais laisse entrevoir certaines faiblesses, dans la mesure où à aucun moment, il est apparu possible de dire 'non' sans effet négatif marqué, notamment en raison de la clarification trop tardive des besoins. Il apparaît aussi qu'une partie des décisions échappe ainsi au contrôle politique.*
- 4. Les performances techniques du système d'ouverture et de fermeture et de son potentiel dans la gestion rationnelle d'un bâtiment complexe ont été largement expliquées. Pour la Commission de l'Edilité, des doutes n'en subsistent pas moins. Cette installation sera-t-elle véritablement utilisée à la hauteur de son potentiel ? Cet équipement nécessite la présence de personnes qualifiées, disponibles et disposées à s'investir. Il faudra en apporter la preuve.*

Séance du 26 septembre 2011

Communications du  
Président (suite)

5. *Les explications quant à l'importance des plus-values et quant à leurs éventuels effets bénéfiques sur le budget d'exploitation n'ont pas été très claires et n'ont pu convaincre la Commission. Je précise que celle-ci n'a examiné ce point que sous l'angle technique du fonctionnement et non pas sous celui des chiffres.*
6. *A l'unanimité de ses membres, la Commission de l'Edilité regrette, tout comme le Conseil communal, la survenue trop tardive de ces modifications la Commission de l'Edilité ne peut que prendre acte, avec une certaine frustration, de son impuissance. Elle souhaite cependant que le Conseil communal tire de cette situation les enseignements nécessaires pour les prochains grands chantiers qui attendent la Commune de Fribourg.*

ooo

2. Approbation du procès-  
verbal n° 3 de la séance  
du 27 juin 2011

M. Claude Schenker (DC/VL) constate qu'au 2<sup>ème</sup> paragraphe de son intervention rapporté en page 127, ils manquent quatre mots à la phrase suivante :

*"Inconnue, la part – j'y reviendrai." Il faut en fait lire :*

***"Inconnue, la part disponible hors parc technologique – j'y reviendrai."***

Le procès-verbal ainsi rectifié est approuvé.

ooo

3. Constitution d'une  
Commission de fusion  
du Conseil général

I. RAPPORT DU BUREAU

M. Jean-Pierre Wolhauser, Vice-Président, donne lecture du rapport ci-après du Bureau :

*"Le 27 juin 2011, le Conseil général a décidé, à une majorité évidente, de transmettre au Bureau pour examen la proposition n° 2 interne de M. S. Peiry (UDC) et de six cosignataires demandant la constitution d'une Commission de fusion du Conseil général.*

*Conscient des enjeux fondamentaux que contient ce dossier, le Bureau estime indispensable la constitution d'une commission permanente, au sens de l'article 25 RCG, de onze membres. Sur cet effectif, six sièges seront attribués au bloc de gauche et cinq au bloc de centre-droit.*

*L'institution d'une Commission permanente permettra d'associer le Conseil général aux réflexions stratégiques menées par l'Exécutif et d'œuvrer en commun avec lui pour parvenir à une large fusion dans le*

Séance du 26 septembre 2011

Constitution d'une  
Commission de fusion du  
Conseil général (suite)

*Grand Fribourg qui doit prendre effet pour le début de la prochaine législature.*

*Il s'agira d'être en mesure de décider cette fusion avant le terme du délai permettant de bénéficier de l'aide financière cantonale. A cette fin notamment, la commission associera à ses travaux un représentant du Conseil communal.*

*Il reviendra aussi à cette commission un important rôle d'information à l'égard du Conseil général."*

II. DÉCISION D'INSTITUER UNE COMMISSION "PERMANENTE" DE FUSION DE ONZE MEMBRES (ARTICLE 25 RCG)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit au nom de l'Exécutif :

*"Il s'agit d'une Commission interne du Conseil général. En souhaitant la constitution de cette Commission, je renouvelle le vœu du Conseil communal d'être associé au mieux aux travaux de cette nouvelle Commission permanente, afin que notre action dans ce domaine soit coordonnée."*

Discussion

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

*"Il existe quelques expressions qui sont utilisées par tout le monde, mais dont on ne connaît pas toujours la signification exacte. Parmi ces expressions, on pourrait citer 'un centre fort', expression dont usent régulièrement tous les partis dans leurs prises de position. Pour l'UDC, le 'centre fort' signifie donner au Grand Fribourg les moyens d'exister entre d'un côté la Suisse lémanique et de l'autre la Suisse alémanique.*

*A cette fin, nous sommes persuadés qu'une fusion et, si possible une fusion large constitue un pas essentiel à franchir. Il est pour nous temps de travailler ensemble et non les uns contre les autres, comme c'est malheureusement trop souvent le cas à l'Agglomération.*

*Le Grand Fribourg est une communauté de destin et le Grand Fribourg a tout à gagner de parler d'une même voix.*

*Pour cette raison, l'UDC soutient la création d'une Commission permanente afin d'associer le Conseil général à ces discussions capitales. Cette considération était du reste la raison du dépôt de cette proposition par notre collègue S. Peiry. Nous rappelons en outre que la Commune de Villars-sur-Glâne dispose déjà d'une telle commission. Nous soutenons la constitution de cette Commission et vous recommandons d'en faire de même."*

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

*"Le groupe socialiste est évidemment favorable à toute démarche susceptible de favoriser et de faciliter la mise en œuvre d'un processus de fusion la plus large possible dans le Grand Fribourg.*

Séance du 26 septembre 2011

Constitution d'une  
Commission de fusion du  
Conseil général (suite)

*Nous ne voulons toutefois pas d'une simple chambre de réflexion ou d'enregistrement des informations données par le Conseil communal. Ce que nous appelons de nos vœux, c'est bien la constitution d'une Commission proactive et dynamique en d'autres termes d'un organe véritablement utile.*

*Ni les auteurs du postulat, ni le Bureau, ne nous ont fait parvenir un projet de cahier des charges de cette commission. La commission devrait donc nous remettre le plus rapidement possible un règlement interne. Le groupe socialiste propose aussi au Bureau d'examiner l'utilité de cette Commission à la fin de l'année 2012."*

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit :

*"Le groupe démocrate chrétien/vert libéral est à l'unanimité favorable à la constitution d'une Commission permanente de fusion, d'une fusion la plus large possible."*

M. Philippe Wandeler (PCS) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe chrétien-social est aussi favorable à la création de cette commission permanente. C'est un grand projet porteur d'avenir que d'encourager et de faciliter ce processus de fusion. Nous espérons que la collaboration avec le Conseil communal ainsi qu'avec les autres conseils généraux des communes voisines contribuera à la réussite de ce processus de fusion, en créant un climat de confiance. Il s'agira plus particulièrement de faire ressortir tous les avantages d'une telle fusion – on peut penser à tout le domaine culturel – et de ne pas se limiter à ne prendre en considération que les inconvénients qui existent sans doute ou les seules considérations financières."*

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

*"C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical apporte lui aussi son soutien à la constitution de cette commission pour les motifs déjà évoqués."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, d'instituer une Commission permanente de fusion de onze membres.**

III. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE FUSION

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont eu lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit.

Discussion

M. Pascal Wicht (UDC) présente les deux candidats de son parti. Il s'agit de M. P. Marchioni, dont les compétences en matière financière sont reconnues au-delà de notre groupe et qui pourra ainsi apporter une contribution particulière à cette commission et de M. L. Castella qui est un très bon connaisseur du dossier des fusions. Il s'est en particulier engagé dans l'Association Fusion 2011. Ces deux personnes sont tout à fait



Séance du 26 septembre 2011

Constitution d'une Commission de fusion du Conseil général (suite)

aptes à siéger au sein de cette commission et ce, au profit de tout le monde."

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration suivante :

*"Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer trois candidatures. La première est celle de Mme D. Jordan Perrin qu'il n'est pas nécessaire de présenter. Malgré sa lourde charge de Présidente de la Commission financière, elle accepte de s'investir au sein de cette commission de fusion. Notre deuxième candidate est Mme E. Reber Jung. Travailleuse sociale de formation, elle est notamment Directrice de l'Office familial de Fribourg. Enfin, nous vous proposons comme candidat M. J. Hayoz, ancien Conseiller communal de Cormondes (Gurmels) avant son déménagement à Fribourg en 2001. Il est actuellement membre du conseil d'agglomération et secrétaire syndical au sein du Syndicat du personnel des transports publics."*

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Le groupe démocrate chrétien/vert libéral a l'honneur de vous proposer les candidatures à cette Commission de MM. T. Gachet et G. Rhally. M. Gachet, avocat et Conseiller général depuis 2006, Président de notre Conseil l'an passé, chef de notre groupe de 2007 à 2009, est un partisan convaincu de la fusion du Grand Fribourg, membre de l'Association Fusion 2011 et de sa commission de procédure."*

*M. Rhally est un architecte multilingue. Il est également membre de l'Association Fusion 2011, pour laquelle il avait récolté des signatures en 2007. Il se dit pragmatique et non juriste pour œuvrer au sein de cette Commission. Merci de soutenir ces deux candidats de grande valeur."*

M. Thomas Zwald (PLR) déclare ceci :

*"J'ai le plaisir, au nom du groupe libéral-radical, de vous présenter la candidature de Mme M.-G. Morel-Neuhaus. Parfaite bilingue, Mme Morel-Neuhaus a une très bonne connaissance du tissu économique et du domaine culturel du Grand Fribourg. Elle pourra apporter cette expérience à la Commission."*

M. Philippe Wandeler (PCS) s'exprime comme suit :

*"Le groupe chrétien-social vous propose comme candidat M. R. Marty, fraîchement retraité, ancien instituteur, membre de notre Conseil depuis de nombreuses années, il a une expérience certaine du fonctionnement de nos institutions. Il aura aussi la disponibilité nécessaire pour s'engager dans tout ce dossier de la fusion."*

M. Rainer Weibel (Verts) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe des Verts vous propose M. G. Bourgarel et Mme E. Kleisli comme candidats à cette Commission de fusion. Ces deux personnes ont une très longue expérience du travail au sein de notre Conseil et de ses commissions. Il connaissent bien les structures de la Commune et de l'Agglomération."*

Séance du 26 septembre 2011

Constitution d'une  
Commission de fusion du  
Conseil général (suite)

Vote

**La discussion n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.**

M. François Miche, scrutateur et candidat officiel à la Commission de fusion est remplacé par M. Vincent Pfister pour le dépouillement de cette élection.

- Bulletins délivrés	68
- Bulletins rentrés	68
- Bulletins blancs	0
- Bulletin nul	0
- Bulletins valables	68
- <b>Majorité absolue</b>	<b>35</b>

Sont élus : Mme Eva Kleisli avec 61 voix, M. Georges Rhally avec 60 voix, M. René Marty avec 59 voix, M. Thierry Gachet avec 58 voix, M. Jérôme Hayoz avec 58 voix, M. Gilles Bourgarel avec 57 voix, Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus avec 57 voix, Mme Elisabeth Reber Jung avec 57 voix, Mme Dominique Jordan Perrin avec 56 voix, M. Louis Castella avec 52 voix et M. Pierre Marchioni avec 51 voix.

Ont obtenu des voix : M. Xavier Ganiot (2), Mme Andrea Burgener Woeffray (1), M. Daniel Gander (1), M. Alexandre Grandjean (1), M. Vincent Jacquat (1), M. Pius Odermatt (1), M. Stéphane Peiry (1), M. Vincent Pfister (1), M. Alexandre Sacerdoti (1), M. Claude Schenker (1), M. Pascal Wicht (1) et M. Rainer Weibel (1).

Le Président adresse ses félicitations aux nouveaux membres de la Commission et leur souhaite plein succès dans leur nouveau mandat. (Applaudissements).

ooo

**4. Octroi d'un crédit  
d'étude de 4'200'000  
francs pour le C.O. de  
langue allemande**

Récusation

M. Stanislas Rück (DC/VL), dont un membre de la famille est membre d'un bureau d'ingénieurs ayant reçu un mandat dans le cadre de ce crédit d'étude, se récusé et se retire de la salle des délibérations.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport de l'Edilité

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"D'entrée de jeu, je peux vous annoncer que c'est à l'unanimité que la Commission de l'Edilité accepte ce crédit d'étude de 4,2 millions de francs pour la construction du CO de langue allemande DOSF. J'adresse nos remerciements à M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, et à Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles, ainsi qu'à MM. E. Bruttin, Architecte de Ville et M. Capellini, qui ont répondu à toutes les questions qui leur ont été posées.*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*Dans son message, le Conseil communal nous fait part de sa volonté de construire en une seule étape le complexe scolaire de la DOSF. Ainsi répond-il favorablement à un postulat déposé par tous les groupes du Conseil général et adoptée à l'unanimité. Il nous annonce qu'il en résultera une économie de 3 millions de francs et que l'enseignement sera moins perturbé par les travaux du futur chantier. Il est permis, malgré tout, de se demander pourquoi ces arguments ne l'ont pas tout de suite conduit à l'option qui nous est soumise ce soir.*

*En revanche, l'Exécutif a décidé de reporter l'achèvement de la réalisation du complexe pour la rentrée de l'année scolaire 2016. Il s'agit d'un retard considérable par rapport au calendrier initial. Ce report regrettable est la conséquence d'une planification qui a nécessité bien du temps.*

*Nous soutenons ce crédit d'étude, non sans exiger que la suite de cette planification et la construction proprement dite soient prises en main avec la rigueur nécessaire. Le message concernant la demande du crédit de construction nous est annoncé pour le printemps 2013. Ce terme est impératif.*

*Nous demandons également que ce crédit d'étude, qui laisse une large marge de manœuvre, ne soit en aucun cas dépassé.*

*La Commission souhaite vivement que le jeu de dominos qui, outre la construction de la nouvelle DOSF, comprend plusieurs réalisations – comme l'agrandissement des écoles de la Heitera et du Botzet – se matérialise dans les délais les plus brefs. Il faut à tout prix éviter que les enfants ne se retrouvent logés à ce moment-là dans des pavillons.*

*La Commission s'est intéressée à plusieurs aspects du projet pour lesquels le message n'apporte pas suffisamment d'éclaircissements. Premièrement, le Conseil communal nous a assuré que l'estimation à plus ou moins 15 % de 55 millions de francs prend en considération les frais d'étude et l'ensemble des coûts de réalisation du CO, y compris les infrastructures, le mobilier, l'informatique et l'aménagement des espaces extérieurs. Nous ne retrouverons pas avec des surfaces brutes, comme dans le cas de la salle 'Equilibre'. Reste encore une inconnue au sujet de la troisième salle de sport : la demande de subventionnement est à l'étude auprès des instances cantonales.*

*Le deuxième aspect qui méritait des éclaircissements concerne tout le domaine de la mobilité. Plusieurs questions que nous avons soulevées n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes, du fait que les représentants du service compétent n'ont pas participé à notre séance. Combien de places de parc sont-elles prévues ? Qui aura le droit de parquer son véhicule sur les places mises à disposition ? Quels effets aura le plan de mobilité de la Commune qui vient d'être adopté par le Conseil communal ? Combien de cases de stationnement seront-elles réservées aux vélos ? Mettra-t-on véritablement des vélos et des scooters électriques à disposition du personnel enseignant et des inspecteurs, comme nous l'a annoncé le Chef du service des Ecoles ?*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*Le troisième point qui mérite des éclaircissements est celui de l'aménagement extérieur, des places de jeux et du parc arborisé. Le programme retenu permet de conserver le maximum de surfaces, il faut le reconnaître. En revanche, le message ne contient encore aucune indication quant au caractère des espaces extérieurs. On nous a confirmé que la planification prendra en considération ces espaces et qu'elle est incluse dans le crédit d'étude.*

*J'en viens au quatrième aspect, celui de l'organisation du chantier et du système de compétences. On ne peut pas et on ne veut pas répéter les mauvaises expériences du chantier de la salle 'Equilibre'. Dès lors, un certain nombre de questions se posent. Quel sera en particulier le système de compétence permettant de garantir une procédure et des décisions concernant la planification et l'attribution des travaux, ainsi que les modifications du programme qui peuvent survenir en cours de route ? Pour le moment, l'Edilité n'a pas encore établi un système de compétences détaillé, englobant en particulier le contrôle financier. A notre avis, ce système doit être arrêté dans un délai très court. La Commission aimerait notamment connaître le rôle et la place des utilisateurs dans ce processus de décisions.*

*C'est avec ces remarques que la Commission de l'Edilité vous recommande d'approuver le crédit d'étude tel qu'il vous est soumis."*

Rapport de la Commission financière

Mme Sandra Daquet, Vice-Présidente de la Commission financière, s'exprime dans les termes ci-après :

*"La Commission financière a étudié avec attention le message n° 5 concernant le crédit d'étude pour le CO de langue allemande DOSF. Elle salue la qualité de ce document très complet. Elle relève avec satisfaction que la réalisation en une seule étape engendrera des économies, une diminution de la durée des nuisances et ne prêtertera pas la réalisation des autres infrastructures scolaires. Elle est en outre ravie d'apprendre que ce nouveau CO sera un bâtiment aux normes Minergie.*

*Les membres de la Commission financière s'étonnent toutefois du grand nombre d'entreprises de la Riviera lémanique impliquées dans ce dossier, ainsi que des 50 places de parc réservées au personnel enseignant. A ce sujet, nous espérons que les mesures de l'Etat encourageant la mobilité douce auprès de ses employés soient étendues aux enseignants et auront des effets tangibles.*

*Satisfaite des réponses apportées à ces questions, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière a approuvé ce crédit d'étude de 4,2 millions de francs pour la DOSF."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

*"Je tiens préliminairement à remercier les deux commissions de l'Edilité et financière de leur soutien unanime à ce projet et à l'arrêté qui lui est lié. Le Conseil communal est particulièrement heureux de vous présenter aujourd'hui ce message qui concrétise sa volonté d'investir dans les écoles, ainsi que cela vous avait été annoncé lors de la présentation du plan directeur des écoles en décembre 2010.*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*Je ne vous répéterai évidemment pas tout ce qui figure dans le message qui est plus complet possible, mais je vous rappellerai simplement que ce qui vous est demandé ce soir est d'autoriser le Conseil communal à engager un montant de 4,2 millions de francs comme crédit d'étude permettant de développer le projet des architectes A. Dettling et J.-M. Peleraux, projet retenu au printemps 2009 suite à un concours. A l'issue de ces études, le Conseil communal reviendra devant vous au printemps 2013 avec une demande de crédit de construction de l'ouvrage. C'est précisément parce que le crédit actuel est un crédit d'étude qu'un certain nombre de questions techniques posées à la Commission de l'Edilité n'ont pas pu recevoir de réponse, puisque, par définition, le but de ces études est de permettre de développer le projet.*

*Comme vous avez pu le constater, le Conseil communal a décidé, dans le cadre des études préliminaires déjà effectuées, d'édifier la DOSF en une seule étape et non plus en deux, comme cela était initialement programmé dans le plan directeur des écoles. Le Conseil communal répond ainsi au postulat déposé le 21 décembre 2010 par le Conseil général et qui le priait de réaliser ce CO de langue allemande en une seule opération. Les principaux arguments retenus en faveur de la construction en une étape – les deux Présidents l'ont rappelé tout à l'heure – sont les économies de coût, environ 3 millions de francs, et la diminution de la durée des nuisances pour les utilisateurs du site. Cette renonciation à l'"éta-pisation" a comme conséquence de repousser l'ouverture de la nouvelle DOSF à la rentrée scolaire de 2016, alors que le calendrier initial annoncé dans le plan directeur des écoles fixait l'ouverture de la première tranche à la rentrée de 2014, l'achèvement de la seconde étape n'ayant pas été déterminé à l'époque. Cette décision, il faut le souligner, n'aura aucune incidence sur le calendrier de mise en conformité des bâtiments scolaires pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. A ce propos, un message concernant les crédits d'étude pour les deux écoles du Botzet et de la Heitera, suite aux résultats des concours qui se sont déroulés cet été, vous sera présenté avant la fin de l'année.*

*En réponse à la remarque du Président de la Commission de l'Edilité, je dirai qu'il est vrai que la question de réaliser le CO en une fois ou en deux étapes, s'était posée au moment de rédiger le plan directeur des écoles. C'est pour des motifs liés à la fameuse limite d'amortissement de 7,2 millions de francs par an que le Conseil communal avait, dans un premier temps, opté pour deux étapes. C'est également dans l'objectif de respecter cette exigence que l'ouverture du nouveau CO est reportée à la rentrée de 2016.*

*Pour terminer, encore trois informations. Tout d'abord, il est question en pages 5 et 6 des trois salles de sport. Il y est notamment dit que : 'Le Conseil d'Etat reconnaît le besoin de deux salles au lieu des trois demandées. Le Conseil communal (a réitéré) sa demande au Canton pour la subvention de la troisième salle de sport en relevant les besoins du Cycle d'orientation du Belluard (manque de 30 unités/semaine).' Nous avons à ce sujet une bonne nouvelle à vous annoncer ce soir. Il s'agit d'une information toute récente, puisque nous avons reçu jeudi une lettre du Conseil d'Etat du 20 septembre 2011 disant en substance :*

*'Il approuve l'analyse de la clause du besoin qui a été déterminée par le Service du sport et qui peut être résumée de la façon suivante :*

- *Pour les années scolaires 2011/12 et jusqu'en 2014, les 67 périodes peuvent être organisées dans deux salles de sport. Par contre, dès 2015/16, les statistiques démontrent une augmentation des effectifs.*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

- *La nouvelle construction tient compte de cette donnée et le bâtiment pourra alors accueillir 450 élèves, ce qui correspond à 24 classes. Dès lors, la construction d'une troisième salle de sport devient nécessaire, ce d'autant plus que le CO du Belluard pourra utiliser le solde des heures pour ses propres besoins.*

*En conclusion, le Conseil d'Etat vous informe qu'il subventionnera la troisième salle de sport.'*

*Il s'agit donc d'une information toute fraîche, qui n'était pas connue, ni lors des séances des deux Commissions, ni de celles des groupes.*

*J'en viens à ma deuxième information. Je suis à même de vous confirmer, suite au débat de la Commission de l'Edilité, qu'il est effectivement prévu de mandater un architecte-paysagiste pour les aménagements extérieurs.*

*Enfin, une ultime et petite remarque : une erreur de frappe se trouve en page 2 du message. Le crédit d'investissement de catégorie III inscrit au budget 2011 pour le présent crédit d'étude était bien à l'époque de **4,8 millions de francs**, mais non pas de 4,2 millions de francs, même si c'est effectivement ce dernier montant qui vous est demandé aujourd'hui."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, s'exprime comme suit :

*"La construction de la DOSF est la pièce maîtresse du plan directeur des écoles, dont vous avez pris connaissance en séance du 21 décembre 2010. Lors de cette séance, comme l'a rappelé M. C. Allenspach, le Conseil général avait accepté un postulat demandant que le CO de langue allemande soit réalisé en une seule étape. Cette requête a été acceptée par le Conseil communal, ce qui, malheureusement pour des raisons financières, a pour effet de reporter la construction et l'ouverture de la nouvelle DOSF à la rentrée de 2016 au lieu de celle de 2014.*

*La Ville a trois CO : la DOSF, le CO du Belluard et celui de Jolimont. Ces trois établissements sont suroccupés. A l'heure actuelle, le CO de langue allemande doit louer des salles à l'Ecole libre publique, ainsi qu'à la rue du Moléson. Lorsque la nouvelle DOSF sera édifée au Jura, tous les élèves alémaniques pourront être regroupés en un seul site. Les autres CO s'en trouveront également déchargés, puisque le CO de Jolimont – l'établissement de langue française – pourra s'étendre dans l'actuel immeuble de la DOSF, une fois celui-ci rénové. Le Canton a validé la clause du besoin pour ce CO le 19 avril 2010. Selon les statistiques établies par la Direction des Ecoles et par l'Association du CO de la Sarine et du Haut-Lac, le nombre d'élèves ne va pas diminuer, au contraire. En d'autres termes, la pénurie de classes constatée depuis dix ans restera d'actualité.*

*Après la construction de la nouvelle DOSF, l'ancien bâtiment de la rue des Ecoles, sis à côté du CO de Jolimont, sera rénové et occupé par des classes de ce dernier CO. Cela permettra aussi de rapatrier les élèves qui actuellement sont accueillis à l'école du Jura. Des salles seront ainsi libérées pour les besoins de l'école primaire. Cinq classes primaires pourront ainsi être mises à disposition pour l'école du Jura. Le bâtiment A de cet établissement abritera les classes enfantines, tandis que le bâtiment C accueillera les accueils extrascolaires, ainsi que les services auxiliaires.*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*Quant aux classes du CO du Belluard logées à la Villa Cecilia, elles seront transférées à Jolimont. Comme je vous l'ai dit, les bâtiments de Jolimont et du Belluard devront être rénovés et restaurés en 2016, et être disponibles dès 2017.*

*J'ai entendu vos remarques concernant le plan de mobilité. Je peux les comprendre et je pense que tout le monde veut éviter toute pollution inutile. Je me dois toutefois d'attirer votre attention sur le fait que beaucoup d'enseignants viennent de l'extérieur. Ce sont souvent des personnes – surtout des femmes – qui travaillent à temps partiel et pour qui il est difficile de se priver de la pour se rendre à leur travail. Comme vous le savez, nous souffrons d'une pénurie d'enseignants qui ne va que s'accroître. Déjà pour la rentrée de cette année, il nous est arrivé que des maîtres renoncent à enseigner en ville en raison de la prochaine mise en œuvre du plan de mobilité et qu'ils préfèrent travailler plus près de leur domicile. Je crois qu'il faut également en la matière raison garder. Ce qui compte en premier lieu, c'est l'enseignement de qualité que doivent recevoir nos enfants."*

*M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, ajoute simplement quelques remarques complémentaires au sujet de ce plan de la mobilité et des commentaires de la Commission de l'Édilité.*

*"Combien de places de parc sont-elles prévues ? On trouve ces chiffres à l'avant-dernière page du message sous l'annexe 8. On y apprend que 60 places de stationnement pour voitures seront aménagées (50 places à l'intérieur et 10 places à l'extérieur, 100 cases pour deux-roues, dont 40 places dans un bâtiment et 60 places couvertes à l'extérieur).*

*J'en viens aux autres questions. Qui aura l'autorisation de stationner ? Ces autorisations seront attribuées par la Police locale et Mobilité, conformément aux dispositions réglementaires sur l'attribution des places. Autrement dit, elles seront mises à disposition en priorité des personnes qui prouvent qu'elles ont besoin d'utiliser leur voiture pour leur travail. A préciser aussi que si les enseignants ne font pas partie du personnel communal, le plan de mobilité s'appliquera néanmoins à eux dans la mesure où ils devront s'acquitter des tarifs usuels et où ils bénéficieront aussi des autres mesures d'incitation, telles que le subventionnement de l'abonnement TPF, en particulier.*

*Votre dernière question concerne la mise à disposition de scooters ou de vélos électriques. J'ignore si cette mesure est programmée dans le cas présent, mais le plan de mobilité prévoit effectivement comme mesure d'incitation que les services puissent mettre de tels véhicules à disposition des personnes qui doivent professionnellement se déplacer à l'intérieur de la ville. Il me semble toutefois que cette mesure touche plutôt les autres administrations communales que les établissements scolaires. Finalement, je préciserai que le service de la Mobilité, qui a été impliqué dès le départ dans le processus et la conception du programme de ce nouveau CO a évidemment veillé à ce que l'accès le plus sûr pour les enfants soit garanti, en exigeant que l'accès des véhicules se fasse par l'avenue du Général-Guisan et non par l'arrière."*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport du groupe des Verts

Frau Elena Strozzi (Grüne) erklärt :

*"Die Fraktion der Grünen hat die Botschaft zum Studienkredit für die deutschsprachige Orientierungsschule der Stadt Freiburg (DOSF) analysiert und nimmt dazu wie folgt Stellung :*

*Zuerst einmal danken wir dem Gemeinderat für das gute und komplette Dossier. Wir sind mit dem vorgeschlagenen Vorgehen sehr zufrieden. Der Neubau der DOSF in einer, statt zwei Etappen, ist die richtige Entscheidung.*

*Es brauchte unsere Intervention, zusammen mit anderen Parteien und vor allem den betroffenen Eltern, um den Gemeinderat von der unsinnigen und teuren Idee abzubringen, diesen dringenden Bau zu etappieren.*

*Die vom Generalrat einstimmig angenommene Resolution von Ende 2010 hat das Dossier in die richtige Richtung bewegt. Der vorliegende Vorschlag ist eine solide Basis, um ein überzeugendes Detailprojekt zu erstellen. Bei der Realisierung können vermutlich 3 Millionen Franken gespart werden, was nicht zu unterschätzen ist.*

*Nicht akzeptabel für uns ist hingegen die Verschiebung um zwei Jahre bis 2016. Die Freie Oeffentliche Schule, die der Gemeinde Räumlichkeiten vermietet, braucht ihre Räume allerspätestens 2015 wieder. Wir fordern den Gemeinderat auf, die Planung für eine Inbetriebnahme im Jahre 2015 vorzusehen. Ein paar Punkte, die uns wichtig sind und welche wir im fertiggebauten Projekt sehen möchten, will ich hier noch erwähnen :*

*Der erste Punkt betrifft die energetischen Anforderungen für das neue Gebäude. In der Botschaft steht, dass der Neubau 'Minergie'-Standard aufweisen sollte. Wir finden es müssig, dies hervorstreichen, denn 'Minergie' ist das gesetzlich vorgeschriebene Minimum für alle öffentlichen Bauten. 'Minergie-P' oder 'Minergie-A' sollten gelten. Die Stadt Freiburg tut deshalb gut daran, direkt für diese strengeren Normen zu planen. Gleichzeitig soll auch die Produktion erneuerbarer Energien stärker integriert werden. Wärme-Kraft-Koppelung, Sonnenkollektoren und Solarzellen müssen vorgesehen sein.*

*Der zweite Punkt betrifft die Mobilität. Es haben schon vor mir mehrere Leute das erwähnt. Für uns ist es klar, dass kleine und grosse Kinder in eine Schule gehören. Der motorisierte Verkehr hat keinen Platz in der Nähe von Schulhäusern. Wir begrüßen es deshalb, dass diese 50 Parkplätze im Untergeschoss sind. Wir fragen uns trotzdem, ob wirklich 50 Plätze nötig sind.*

*Eine andere Frage, die nicht beantwortet ist, wäre, warum zehn Parkplätze draussen bestehen bleiben sollen. Es muss verhindert werden, dass Eltern ihre Kinder direkt vor dem Schulhaus absetzen. Ich schlage deshalb vor, diese Parkplätze zu streichen.*

*Die Kinder und Jugendlichen wie auch das Lehrpersonal sollten nach Möglichkeit mit dem Bus, mit dem Fahrrad oder zu Fuss in die Schule kommen. Um dem Lehrpersonal die Gelegenheit zu geben, zu anderen Schulhäusern zu fahren oder schweres Material zu transportieren,*



Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*schlagen wir trotzdem vor, dass einige Mobility Autos oder Elektro Fahrräder zur Verfügung stehen.*

*Dritter und letzter Punkt. Das Projekt und die Bauarbeiten sollen zum bestehenden Park maximal Sorge tragen. Das Bauprojekt soll dazu genutzt werden, diesen Park so zu gestalten, dass die Kinder und Jugendlichen noch besser von diesem freizugänglichen Ort profitieren können.*

*Diese Anforderungen gehören nach unserer Auffassung unbedingt ins Pflichtenheft. Mit diesen Bemerkungen freuen wir uns schon jetzt, unsere Kinder ab spätestens 2015 in das neue Schulhaus schicken zu dürfen. Die Gruppe der Grünen wird dem Studienkredit einstimmig zustimmen."*

Rapport du groupe PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) fait la déclaration ci-après :

*"J'ai l'honneur de vous présenter la prise de position du groupe chrétien-social au sujet de cette demande de crédit d'étude de 4,2 millions de francs pour la DOSF. Edifier le CO de langue allemande en une ou deux étapes, telle était la question qui nous était posée lors de la précédente législature. Par la voix de l'un de ses membres cosignataire d'un postulat interpartis, le PCSO avait demandé la réalisation en une étape. La demande de crédit d'étude qui nous est soumise ce soir a le mérite de nous informer du choix clair du Conseil communal. L'intention de l'Exécutif de construire cette infrastructure en une étape ressort clairement du message. C'est pourquoi nous le remercions d'avoir reconsidéré sa position.*

*C'est aussi un signal fort et positif qu'adresse notre Ville à la communauté germanophone, communauté grâce à laquelle Fribourg peut se targuer d'être bilingue. Certes, le bilinguisme à la sauce fribourgeoise est bien fade en comparaison avec celui de Bienne. Pourtant, il s'agit d'un atout pour notre cité, ne n'oublions jamais. Donnons-nous les moyens de le renforcer.*

*Economiquement, la construction en une étape permet d'économiser 3 millions de francs par rapport à la réalisation en deux étapes. Pour ce qui est des nuisances liées au chantier, c'est un choix intelligent qui permettra de les concentrer et de les réduire dans le temps. Le groupe PCS prend acte que pour y arriver, il faudra décaler le chantier et repousser son achèvement jusqu'à la rentrée scolaire de 2016. Le groupe chrétien-social se réjouit de ce que ce report ne perturbera pas l'introduction de la deuxième année d'école enfantine programmée pour septembre 2013.*

*Au sujet des trois salles de sport, nous sommes très heureux d'apprendre ce soir que le Canton a fini par comprendre que nous avons effectivement besoin de ces trois salles, conformément à la clause du besoin, et que donc toutes trois seront subventionnées partiellement. Nous remercions le Conseil communal d'avoir entrepris les démarches nécessaires, d'avoir eu la persévérance qu'il fallait pour arriver à cet objectif.*

*Pour ce qui est du projet et du cahier des charges, le groupe PCS souhaite, comme les Verts, - peut-être y aura-t-il des redites, mais pour planter un clou, il faut taper dessus plusieurs fois; je vais donc porter plusieurs coups parce qu'il s'agit de planter ce clou profondément –*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*que l'aspect énergétique et celui du développement durable soient expressément intégrés dans le cahier des charges de la conception du projet jusqu'à la réalisation finale. Je me permets, sur ce point, de dresser une liste d'exigences :*

- *les meilleurs critères de Minergie existants;*
- *l'utilisation d'énergies renouvelables;*
- *un écobilan de construction, qui prenne en considération l'énergie dite 'grise';*
- *l'accessibilité en transports publics, avec éventuellement un subventionnement pour les collaborateurs;*
- *la mobilité douce, afin de prévoir des accès sûrs et directs pour les vélos comme nous l'a assuré le Conseiller communal T. Steiert,*
- *la limitation du nombre de places de stationnement; 60 cases de parcage sont prévues pour probablement 70 enseignants au maximum. Cette disproportion nous laisse songeurs. L'argumentation de Mme A. de Weck nous inciterait presque à croire que Fribourg ne fait pas partie de l'Agglomération, que le RER fribourgeois n'entrera pas en service en décembre 2011. Cette argumentation nous laisse aussi songeurs quant aux parkings d'échange installés tout autour de notre agglomération;*
- *la mise à disposition sur le site de véhicules Mobility, de même que de vélos électriques, doit être envisagée afin de permettre aux enseignants de rallier en journée d'autres CO;*
- *la mise en place obligatoire d'un plan de mobilité qui doit être lié au permis de construire et qui concernera tous les travailleurs du site;*
- *l'intégration d'un concept d'aménagement extérieur qui ménage au maximum les grands arbres existants durant la phase de chantier et qui, dans sa phase finale, fasse la part belle à la biodiversité et aux espèces indigènes.*

*En conclusion, nous soutiendrons l'entrée en matière et le crédit d'étude de 4,2 millions de francs sollicité par le Conseil communal. Nous attirons enfin votre attention sur le fait que le groupe chrétien-social a une mémoire et qu'il saura se souvenir des différentes requêtes présentement déposées, lorsqu'il s'agira de se prononcer sur le crédit de réalisation."*

Rapport du groupe PLR

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit :

*"Le groupe libéral-radical a étudié le message n° 5 avec attention et acceptera l'entrée en matière concernant ce crédit d'étude, avec les considérations et questions suivantes :*

- *Il se félicite de la réalisation en une seule étape de la DOSF qui représente la pierre angulaire de la mise en oeuvre du plan directeur des Ecoles.*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

- *Il remarque que des places de parc pour le corps enseignant sont indispensables pour recruter les bons professeurs qui n'habitent pas ou plus la ville de Fribourg. C'est sous cet aspect de la qualité de l'enseignement que nous validons les places de parc.*
- *Concernant la troisième salle de sport, nous nous réjouissons de l'annonce de son subventionnement par l'Etat, ce qui permettra de garantir aux élèves l'enseignement du sport.*
- *Au sujet de l'aspect environnemental et dans un respect du développement durable, nous recommandons certes de respecter l'esprit de la norme Minergie sans toutefois aller dans l'excès et créer 'une boîte étanche et inconfortable'. Pour le solaire, nous privilégierions le photovoltaïque au thermique.*

*Enfin, pour recevoir une réponse à nos interrogations et pour éviter un théâtre bis, nous souhaitons savoir si le bureau d'architectes a de l'expérience dans la réalisation d'une école, bâtiment fonctionnel et non pas bâtiment de prestige. Comment le Conseil Communal entend-il gérer ce projet ?*

*Cette avec ces considérations que nous accepterons ce crédit tout en réservant d'autres remarques lorsque nous devrons voter le crédit pour sa réalisation."*

Rapport du groupe UDC

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration qui suit :

*"Il n'est pas chose commune dans notre Conseil de voir tous les groupes s'associer pour porter un projet, comme ce fut le cas pour le postulat demandant la construction en une seule étape de la DOSF. C'est dire s'il s'agit d'un dossier qui tient à cœur de chacun, au-delà de toutes les barrières politiques. C'est en tous les cas très réjouissant.*

*Il est encore plus réjouissant pour le groupe UDC de constater que le Conseil communal, malgré les quelques réticences qu'il pouvait avoir au départ, s'est rallié au principe d'une réalisation en une seule étape. La construction de ces bâtiments, et plus généralement les constructions du domaine scolaire, doivent être – aux yeux du groupe UDC – considérées comme des priorités absolues dans les années à venir, aussi vrai qu'elles ont été négligées d'une manière tout à fait regrettable dans un passé récent. La réalisation en une seule étape entraînera des économies substantielles, mais aussi une diminution des désagréments durant le chantier, ce dont nous nous réjouissons; tout en regrettant que l'ensemble du projet soit repoussé, au final, de deux ans.*

*Quant aux tractations avec le Canton au sujet de la reconnaissance de la clause du besoin pour la troisième salle de sport, nous nous félicitons de leurs aboutissements heureux. Le fait qu'il ait fallu négocier trahit peut-être de la part de l'Etat un manque d'anticipation. Le Canton a parfois préféré attendre qu'un manque important soit constaté, plutôt que d'agir de manière proactive. C'est profondément regrettable.*

*Ces considérations faites, le groupe UDC soutient avec enthousiasme le message qui nous est soumis ce soir."*

Rapport du groupe socialiste

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*"Le groupe socialiste salue ce projet de construction de bâtiment scolaire. Ce programme densifie le bâti, en utilisant une zone où existent déjà à un endroit des immeubles. Il préserve ainsi le plus l'espace vert existant.*

*Le groupe socialiste attend du Conseil communal une gestion financière stricte et suivie. Il relève de manière très positive qu'il s'agit d'un bâtiment Minergie, même si c'est une obligation pour les immeubles de l'Etat ou subventionnés par l'Etat. Il demande que la pose de panneaux solaires soit prévue, autant pour le solaire thermique notamment pour les douches de la salle de sport que pour le solaire photovoltaïque.*

*Pour ce qui est de l'aménagement extérieur, nous saluons le fait qu'un mandat d'architecte-paysagiste soit prévu. Nous souhaitons, en effet, qu'on veille à renforcer la biodiversité des espaces verts autour du complexe scolaire. En matière d'aménagement extérieur, nous souhaitons également que la place de jeux pour les petits enfants soit conservée, soit déplacée et reconstruite à un autre endroit. Actuellement, cette place de jeux n'apparaît pas sur les plans !*

*C'est avec satisfaction que nous prenons note du fait que les pavillons servant à l'accueil extrascolaire disparaîtront une fois le nouveau bâtiment édifié et que cet accueil extrascolaire se trouvera dans le bâtiment C, si nous avons bien compris.*

*La question de la mobilité a été souvent évoquée. Il nous a été clairement expliqué qu'il y aurait 60 places de parc. En revanche, il n'est pas tout à fait clair si les 50 places aménagées dans le futur bâtiment de la DOSF seront destinées à tous les utilisateurs du site, c'est-à-dire aussi bien de l'école primaire que du secondaire I ou si ces places seront réservées aux besoins du seul CO de langue allemande. Voilà une question à laquelle nous souhaitons obtenir une réponse maintenant. Nous avons une deuxième question qui porte sur les dix places extérieures. On voit sur les plans le long et au haut de la rampe existante une série de cases de stationnement. Des véhicules automobiles continueront-ils à l'avenir à utiliser cette rampe et à occuper ces dix places ? D'où notre requête d'aménager ces places en sous-sol avec accès depuis l'avenue du Général-Guisan, solution qui est beaucoup plus sûre.*

*Nous demandons aussi que le nombre de places de stationnement soit limité et raisonnable. Il est souhaitable qu'il y ait incitation à utiliser les transports publics qui sont de qualité à proximité, avec un arrêt de la ligne 5 des TPF. Nous demandons donc que la mobilité douce soit soutenue. Le groupe socialiste constate que si l'on donne accès à ce complexe à trop de voitures, il y aura du trafic induit et que dès lors la sécurité des enfants ne sera pas garantie.*

*Finalement, il convient de saluer le résumé du dossier en allemand intégré au message. C'est à l'unanimité que notre groupe a accepté le crédit d'étude de 4,2 millions de francs qui est tout à fait raisonnable."*

Rapport du groupe DC/VL

Herr Georges Rhally (CD/GL) erklärt :

*"Die christlich demokratische, grünliberale Fraktion befürwortet den Studienkredit von 4,2 Millionen Franken für die deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg. Er nimmt mit Genugtuung zur*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*Kenntnis, dass der Bau der Schule in einer einzigen Etappe erstellt wird und dass somit die geschätzten Baukosten um ca. 3 Millionen Franken gekürzt werden können. Das vorliegende Projekt beruht auf einem klar definierten Bauprogramm, das wiederum durch eine klare Bedürfnisanalyse bestimmt wurde. In solch guten Fundamenten wird die zukünftige DOSF im Juraquartier den deutschsprechenden Schülern sicherlich für mehrere Jahrzehnte ein geeignetes Lehrmittel sein.*

*Der Studienkredit ermöglicht eine weitreichende Planungsphase. Wir unterstützen diese Vorgehensweise und hoffen, dass somit auch die geschätzten Gesamtbaukosten von 55 Millionen Franken gut im Griff bleiben werden.*

*Abschliessend möchten wir dem Gemeinderat ans Herz legen, die Verträge mit den gewählten Planungsbüros juristisch niet- und nagelfest festzulegen. Ein zweites Theaterspektakel möchten wir nicht mehr miterleben müssen."*

M. Hans Werhonig (UDC) déclare ce qui suit :

*"Ce projet devrait aussi être conçu et réalisé dans le cadre d'une possible ou probable fusion du Grand Fribourg. Je considère qu'il s'agit là d'un bon sujet de discussion pour la nouvelle Commission de fusion."*

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, tient d'abord à remercier M. J. Bourgknecht des dernières informations qu'il a données ce soir et qui constituent effectivement une bonne nouvelle. *"Je pense en particulier au fait que la clause du besoin a été reconnue pour la troisième salle de sport et que la réalisation de cette salle bénéficiera d'une subvention de la part du Canton. Une autre information comblera les vœux de la Commission de l'Edilité, c'est le fait qu'effectivement un mandat sera confié à un architecte-paysagiste, dès la phase des études. Il est aussi fort heureux que vous puissiez nous assurer que le programme de rénovation des autres bâtiments sera mis en œuvre selon le calendrier prévu pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Ces enfants pourront ainsi être accueillis directement dans des bâtiments définitifs.*

*La discussion de ce soir est le reflet du débat qui a déjà eu lieu au sein de notre Commission. Cette remarque vaut notamment pour la question de l'énergie. Sur ce point, il y a quasiment un mandat de tous les groupes de promouvoir les énergies alternatives. Il serait dès lors, nous semble-t-il, pertinent d'engager dès le départ un spécialiste en la matière, d'autant plus qu'en ce moment, la Commune ne dispose pas elle-même d'une telle personne.*

*En revanche, j'ai le sentiment qu'il n'y aura unanimité ni dans cette salle, ni au Conseil communal, en ce qui concerne la mobilité."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remercie l'ensemble des groupes d'accepter l'entrée en matière.

*"Suite aux diverses interventions, permettez-moi d'émettre quelques remarques. J'ai bien entendu le souhait de Mme E. Strozzi de voir avancer d'une année l'ouverture de la nouvelle DOSF. Je dois malheureusement vous répondre que ce n'est pas possible, notamment pour des*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*motifs financiers. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Ce report de deux ans est la contre-partie de la décision de réaliser ce CO de langue allemande en une seule opération. Il faut aussi avoir à l'esprit, comme vient de le rappeler M. le Vice-Président de la Commission de l'Edilité, que le programme figurant dans le plan directeur des écoles sera entièrement respecté pour ce qui a trait à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. On ne peut pas tout faire et tout réaliser en même temps. Pour la DOSF elle-même, l'essentiel était une construction de son nouveau bâtiment en une étape, même s'il faut à cet effet reporter l'achèvement des travaux en 2016. Nous avons affaire là à des considérations financières. Il nous faut accepter de n'être pas en mesure d'avancer d'un an l'échéance de ce chantier.*

*J'en viens aux considérations faites au sujet de Minergie et du développement durable. Nous sommes parfaitement conscients que les normes Minergie sont des normes minimales. On peut et même on doit aller plus loin. Du reste, un mandat a été donné à un bureau spécialisé pour étudier tous ces problèmes énergétiques. Nous voulons et nous intégrerons toute la notion de développement durable à cet ensemble de réflexions. Comme vous le savez aussi, nous sommes en train d'élaborer un plan directeur des énergies. Nous irons dans le sens du développement des énergies durables. Les considérations qui ont été développées ce soir seront donc utiles à nos propres réflexions. En ce qui concerne les questions touchant la mobilité, je laisserai s'exprimer, s'il le souhaite, mon collègue M. T. Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, suite à vos observations. Je constate simplement que certains estiment que trop de places de parc sont prévues, tandis que d'autres pensent que leur nombre est insuffisant. La politique du Conseil communal m'apparaît ainsi comme étant un juste milieu. Les chiffres actuels retenus dans le cadre du programme du concours correspondent aux besoins calculés par le service de la Mobilité, en application de notre politique de stationnement et du plan de mobilité.*

*Qu'en est-il maintenant de l'expérience du bureau choisi ? Jusqu'à présent, nous avons d'excellents contacts avec ce bureau. La collaboration est pour l'heure très bonne. Il s'agit d'un bureau renommé qui a participé à de nombreux concours et qui a à son actif toute une série de réalisations. Selon les références en notre possession, il a déjà mené à chef deux chantiers de bâtiments scolaires. La première de ces références est la transformation et la rénovation en 2007/2008 du Collège de Florissant à Renens (VD). En 2009/2010, le bureau a réalisé l'aménagement de la garderie de Montoie à Lausanne. Nous disposons ainsi de références. Je pense qu'il est également plus facile ou en tout cas moins difficile d'édifier une école qu'un théâtre. On construit moins souvent des théâtres; en outre, dans une salle de spectacle, il y a toute une partie technique qui est fort compliquée. C'est cet aspect qui a notamment engendré beaucoup de difficultés dans le cadre de la réalisation de la salle 'Equilibre'. Nous avons entière confiance dans le bureau d'architectes mandaté. A notre avis, il possède les références requises.*

*Quant à l'organisation interne, il convient en premier lieu de relever que la gestion des divers chantiers que nous avons eus au cours des dernières années a été bonne. Nous prendrons néanmoins toutes les dispositions nécessaires pour éviter de mauvaises surprises, telles que celles que nous avons connues dans le cadre de la réalisation de la salle de spectacle. Il est trop tôt encore pour dire quelles dispositions concrètes seront prises dans le cadre de l'organisation du futur chantier. Nous allons*

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

*y réfléchir et vous serez tenus au courant des mesures préventives que nous entendrons mettre en œuvre."*

Herr Thierry Steiert, Direktor der Ortspolizei und Mobilität, erklärt :

*"Ich möchte noch kurz auf die Punkte bezüglich Mobilität eingehen, die vorhin aufgeworfen wurden. Frau E. Strozzi und Herr P.-O. Nobs haben sich gefragt warum sind 50 Parkplätze wirklich nötig plus noch 10 Aussenparkplätze. Dazu kann man folgendes sagen :*

*Das Parkplatzreglement des Gemeinderates beruht auf klaren Berechnungsgrundlagen, nämlich der Bruttogeschossfläche und der Nutzungsart des jeweiligen Gebäudes. Wir haben diese Parkplatzpolitik auch auf dieses Gebäude angewandt. Sie gilt als ausserordentlich restriktiv auch im Vergleich zu anderen vergleichbaren Gemeinden der Schweiz. Es ist das Maximum was man akzeptieren kann für diese Nutzung. Es ist aber bestimmt nicht so viel wie die Lehrerschaft verlangen würde, wenn sie ungehinderten Zugang erhalten würde.*

*Pour répondre à Mme M. Delisle, ces 60 places (50 souterraines et 10 à l'extérieur) sont prévues pour l'ensemble du complexe donc y compris pour l'école primaire.*

*Zur Frage von Frau Strozzi warum 10 Aussenplätze vorgesehen sind und nicht 60 unterirdisch ?*

*Diese Plätze werden vorwiegend für Besucher vorgesehen, für externe Personen wie Logopäden und Sportlehrer, die sich sehr viel bewegen müssen, von einer Schule zur andern. Für die ist es wahrscheinlich besser wenn sie nicht ständig in die Tiefgarage fahren müssen. Es ist zwar unglücklich, dass für diese Plätze der Zugang nicht über die Avenue General-Guisan, sondern hindurch gemacht wurde. Das konnte leider nicht anders bewerkstelligt werden. Aber es ist doch zu betonen, dass der grösste Teil dieses motorisierten Verkehrs über die Avenue General-Guisan erfolgen wird."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, souhaite apporter une réponse, suite à la suggestion de M. H. Werhonic concernant les incidences éventuelles du processus de fusion sur la réalisation de la DOSF.

*"Je peux lui dire que dans ce domaine, la fusion existe déjà. Une convention lie la Ville de Fribourg à toutes les communes de la Sarine et du Haut-Lac. Tous les élèves alémaniques fréquentent déjà la DOSF. Il n'est donc pas nécessaire de mettre ce dossier dans le cahier des charges de la nouvelle Commission de fusion. Celle-ci aura déjà bien d'autres sujets à traiter."*

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de 4'200'000 francs pour le C.O. de langue allemande (suite)

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 67 membres présents, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 5, du 23 août 2011;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière;

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 4'200'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet du Cycle d'orientation de langue allemande DOSF.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du Règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 26 septembre 2011



Séance du 26 septembre 2011

Octroi d'un crédit d'étude de  
4'200'000 francs pour le C.O.  
de langue allemande (suite)

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver Collaud

André Pillonel"

Pause

La séance est interrompue pour une pause à 20.55 heures.  
Elle reprend à 21.05 heures.

ooo

**5. Comptes 2010 de la  
Caisse de prévoyance  
du personnel de la Ville  
de Fribourg**

Le Président relève que le Conseil général est simplement appelé à prendre acte des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Discussion générale

Rapport de la Commission  
financière

Mme Sandra Daguet, Vice-Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"La Commission financière s'est penchée au chevet des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Entre performances globales insatisfaisantes, rendements catastrophiques et nouvelle réglementation fédérale, nous considérons la situation comme très préoccupante. La Commission financière, comme l'ensemble des autorités de la Ville, attend donc avec impatience les résultats des travaux du groupe constitué à cet effet et qui devrait rendre ses conclusions d'ici à la fin de cette année. Nous avons été informés de l'avancement de ces travaux, ainsi que des premières pistes de solutions évoquées.*

*En cas de refinancement de la Caisse de prévoyance ou de modification de ses statuts, le Conseil général en sera saisi. La CPPVF sera donc très certainement de nouveau à l'ordre du jour des discussions de notre plénum au cours du premier semestre 2012. Enfin, une remarque que certains considéreront à tort qu'elle constitue une anecdote, nous sommes heureux d'apprendre la récente élection de deux femmes dans l'organe de gestion de notre caisse qui était auparavant exclusivement masculin.*

*C'est avec ces quelques considérations empreintes de grandes préoccupations quant aux conséquences financières pour la Ville que notre Commission a pris acte des comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, s'exprime comme suit :

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

"S'il est un point sur lequel tant la Commission financière que le Conseil communal sont totalement d'accord, c'est sur le caractère préoccupant de la situation de cette caisse de prévoyance. Pourtant, toutes les mesures structurelles décidées en 2006 – certains d'entre vous s'en souviennent – ont été mises en œuvre, sinon peut-être à la lettre, du moins le plus complètement possible. Malheureusement, nous sommes dépendants de l'évolution des marchés financiers dont les rendements, si on les compare d'année en année, deviennent de plus en plus catastrophiques. Cette évolution nous amène à des réflexions de plus en plus importantes concernant la philosophie du système. Quand on regarde le résultat des placements financiers – qu'on appellera le rendement des titres – qui était de 14,41 % en 2009, on constate qu'il est négatif en 2010, puisqu'il atteint - 0,61 %.

Quant au rendement des immeubles, il est normalement d'environ 7%. Il a été amputé, en grande partie, suite à la décision du comité de la Caisse d'entreprendre de grands travaux de rénovation des immeubles des Kybourg qui sont âgés de plus de trente ans. Résultat des courses, une performance globale de 0,83 % et un taux de couverture de 49,33 %, soit une baisse de 1,08 point par rapport à 2009.

Comme l'a relevé Mme la Vice-Présidente de la Commission financière, un groupe de travail a été mis sur pied. Son mandat n'est pas forcément et uniquement lié aux résultats de l'exercice 2010, mais découle également des décisions prises en 2006, ainsi qu'à l'introduction des nouvelles dispositions légales sur la prévoyance professionnelle qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, en laissant – sur ce point j'apporte une petite nuance – un délai de deux ans à chaque institution de prévoyance pour adopter un nouveau plan de financement. Ce groupe de travail a déjà entrepris sa tâche pour étudier les pistes possibles pour parvenir à un taux de couverture plus élevé, conformément aux exigences de la LPP qui exigent un taux de couverture de 80 % à atteindre dans un délai de quarante ans.

C'est avec ces considérations, que je vous prie de prendre uniquement acte de ces comptes de la CPPVF."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le 31 décembre 2005, après l'injection en urgence de 30 millions de francs qui faisaient suite à une recapitalisation partielle de 4 millions de francs à la fin 2004, la situation de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg présentait un degré de couverture de 51,9 % et la couverture octroyée par la Commune sous forme d'une garantie s'élevait à 82'325'439 francs.

Une législature plus tard, les chiffres au 31 décembre 2010 sont les suivants :

Degré de couverture : 49,33 %  
Garantie de la Commune : 97'192'345 francs  
Soit une détérioration de près de 15'000'000 francs en cinq ans.

C'est un échec cuisant, même si M. le Conseiller communal T. Steiert, le réfute dans une déclaration lors d'une séance du 1<sup>er</sup> juin 2011. En outre, accuser les marchés financiers de tous les maux est également faux puisque durant cette même période la caisse de pension

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*PUBLICA obtient un résultat de 5,16 % sur un objectif de placement de 3,5% et atteint un degré de couverture de 104,5 % qui correspond d'après mes renseignements à la moyenne de l'ensemble des caisses privées de notre pays. Quant aux caisses publiques, leur degré de couverture à la fin de 2010 s'élevait à 92,4 %.*

*Inutile de préciser que la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg occupe toujours et encore le dernier rang des caisses de pension suisses !*

*Si, à la page 2 du rapport qui nous occupe nous relevons sous les déclarations du Comité 'Par conséquent ce taux de couverture est dû essentiellement aux mauvaises performances des marchés financiers', les principaux indices boursiers donnent cependant une réponse sensiblement divergente :*

	<u>01.01.2010</u>	<u>03.01.2011</u>	
<i>SMI</i>	<i>6'600</i>	<i>6'400</i>	<i>./ 3 %</i>
<i>DAX</i>	<i>6'000</i>	<i>7'000</i>	<i>+ 16 %</i>
<i>DOW JONES</i>	<i>10'500</i>	<i>11'600</i>	<i>+ 10 %</i>
<i>NIKKEI 225</i>	<i>10'700</i>	<i>10'400</i>	<i>./ 2 %</i>

Commentaire

*Deux indices en très légères baisses et les deux plus importants en très forte hausse.*

*Et cerise sur le gâteau, les dividendes versés en 2010 atteignent des niveaux records.*

*En outre, l'analyse de l'activité des caisses de pension suisses pour l'année 2010 démontre des résultats pouvant être considérés comme relativement bons. Le rendement moyen atteint 2,9 %.*

*Nous n'allons pas reprendre toutes nos analyses de ces dernières années, à quoi bon ! Mais nous voulons simplement rappeler que lors de notre première intervention en 2006 déjà, nous avons mis en doute l'efficacité du plan de redressement et considéré le but visé comme hors d'atteinte pour les raisons que nous avons développées tout au long de la législature. Précisons que ces raisons n'ont pas changé ! Nous rappellerons simplement qu'à plus d'une occasion les représentants de la gauche, notamment du PCS, nous ont apostrophés nous traitant de 'pessimistes de mauvais aloi', 'd'oiseaux de mauvais augures' alors qu'eux se voulaient optimistes. Mais évidemment sans jamais donner le moindre fondement à cet optimisme béat ! Et que dire du centre plutôt gauche et du centre un peu droite qui n'ont fait que de se taire pour éviter peut-être de perdre des voix... ! Ou bien Dieu seul sait pour quel motif... ? Pourtant, est-ce vraiment rendre service aux employés de la Commune que de ne pas régler cette affaire une fois pour toutes ? Sans parler des contribuables de la ville qui, plus le temps passe, se verront toujours plus confrontés à un problème financier lourd de conséquences alors qu'ils connaissent déjà les tensions de leur propre caisse de pension.*

*En fait, nous nous limiterons à l'avertissement suivant. Si les dispositions qui s'imposent tant au plan actuariel qu'au plan de la technique financière ne sont pas prises, l'échec futur de la recapitalisation à venir est programmé. Plus grave encore, on est en droit de se demander quelle commune limitrophe aura le courage et le moral de se lier à un cen-*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*tre qui se prétend fort mais n'a pas la volonté de régler correctement des problèmes aussi fondamentaux que ceux de sa Caisse de prévoyance.*

Conclusion

*'Hedge Funds', fonds de 'Hedge Funds', marchés de l'immobilier étranger ou matières premières, véhicules financiers contre lesquels nous continuons à plaider vu l'absence de toute réserve pour fluctuation de cours, n'ont pas rempli leur rôle de troisième payeur, au contraire. Les miracles n'existent pas dans la finance. Nous en avons expliqué les motifs et cela ne changera probablement pas à l'avenir.*

*Pour le reste, nous sommes inquiets d'entendre les premiers commentaires concernant la recapitalisation à venir. Ils démontrent d'ores et déjà que les responsables de cette institution sont en retard d'une guerre qui, pire encore, est même déjà perdue ! Suite à l'adoption des ordonnances par le Conseil fédéral, la réforme structurelle doit maintenant être mise en œuvre par les caisses de pension et les organes de surveillance. Il est vital de s'engager dans une politique basée sur les faits et sur la réalité.*

*Dès lors, nos conclusions demeurent inchangées et le groupe UDC prend acte de ces comptes en émettant une fois de plus les réserves les plus sérieuses."*

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Le groupe des Verts prend acte des comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, en relevant que la situation reste très préoccupante. Il n'y a en effet pas quoi de revêtir le maillot arc-en-ciel de champion du monde sur route.*

*Le groupe des Verts a bien conscience que la transfusion bancaire proposée pour arriver au taux de couverture de 80 % exigé par la Fédération suisse est sans doute la meilleure solution dans l'état actuel du peloton.*

*Malgré tout, notre groupe se soucie de l'impact de la conjoncture économique qui fait planer une épée de Damoclès sur la tête de la Caisse de pension, comme un contrôle anti-dopage sur le maillot jaune. Ce n'est pas que le groupe des Verts ne fasse pas confiance à la nouvelle équipe qui travaillera à l'assainissement de l'institution, bien au contraire, mais il craint que la tâche ne soit plus ardue qu'il n'y paraît et qu'il ne faille plus qu'un préparateur physique et un 'pot belge' pour redresser le guidon.*

*Nous suggérons au groupe de travail d'étudier la possibilité d'un rapprochement stratégique avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Au lieu de s'entêter à rester dans le peloton avec un vélo d'un autre âge et une équipe limitée par son budget, nous avons peut-être mieux à faire en intégrant une autre équipe plus efficace, plus grande, qui encadre les recettes avec rigueur et qui nous permettrait de nous concentrer sur des courses à notre niveau.*

*En conclusion, en cyclisme comme en caisse de pension, l'histoire nous apprend qu'on finit toujours, tôt ou tard, par se faire coincer*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*dans un contrôle inopiné. Il serait judicieux que la nouvelle équipe tire bien les enseignements du passé pour que nous ne nous retrouvions pas à l'insu de notre plein-gré avec une nouvelle fringale financière encore plus catastrophique."*

Rapport du groupe socialiste

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil communal du 23 août 2011 concernant les comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF).*

*La situation de la CPPVF est préoccupante. Son degré de couverture légale actuel de presque 50% est à 30,7 points en dessous de l'objectif légal de 80% à atteindre après 40 ans dès l'entrée en vigueur de la nouvelle LPP qui fixe les nouvelles dispositions légales en matière de financement.*

*Il est évident que la CPPVF ne respecte aucune contrainte de la nouvelle LPP, cette dernière n'entrant en vigueur qu'en janvier 2012. Mais dès à présent il faut esquisser les solutions pour s'adapter aux nouvelles dispositions légales. Dans un axe de temps défini, les engagements de prévoyance devront être entièrement couverts par la fortune de la caisse.*

*Le résultat de l'expertise sur les comptes 2010 est catégorique. L'expert agréé préconise le maintien des mesures d'assainissement et recommande la baisse du taux d'intérêt technique à 3,5% (actuellement 4,5%).*

*Cette baisse peut avoir pour conséquence une augmentation du découvert de la caisse, il manquera à nouveau de l'argent, comment va-t-on le couvrir ? Quelle sera l'impact sur les comptes de la Ville ? Quelle en est l'influence concrète sur le taux de couverture ?*

*En 2010, la garantie de la Commune représente un peu plus de 97 millions de francs (contre 94 millions en 2009). La caisse a perdu ainsi 1,08 point en degré de couverture contre 3,97 gagné en 2009.*

*Le groupe socialiste est conscient que la situation ne se corrigera pas d'un jour à l'autre. Les nouvelles dispositions sont claires. On n'échappera peut-être pas à la nécessité de devoir recapitaliser la caisse. C'est pour cela qu'à côté de la discussion technique, il y a aussi la question politique. Mais, que signifient réellement les mesures d'assainissement pour les personnes avec de petits et moyens salaires, qui certainement seront le plus sensiblement touchées ?*

*Les mesures d'assainissement entamées en 2006 – pas d'indexation des rentes, pas d'indexations des salaires assurés des actifs, soumis également à une cotisation d'assainissement – présentent une situation qui ne peut pas persister indéfiniment. Quel est le plan pour sortir des difficultés et recouvrer la confiance ? Si ce n'est pas la caisse qui paie le renchérissement, est-ce que c'est la Ville qui prendra ses responsabilités ?*

*Pour le groupe socialiste, il est clair qu'il faut trouver des solutions équitables. Notre groupe exprime également son souci à l'égard*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*du manque de transparence en matière de frais de gestion des intermédiaires financiers. Ces frais sont quelque part, cachés. Ils sont tout simplement invisibles.*

*Si vivre plus longtemps est en soi une bonne nouvelle, il faut encore assurer la viabilité du système complexe pour faire face aux engagements de prévoyance. On doit se poser la question de la pertinence du système du deuxième pilier. Ce système a servi les intérêts des banques, des assurances. Il faut se demander si un jour il ne faudrait pas songer à faire un premier pilier qui couvre le premier et le deuxième piliers !*

*Avec les expériences faites ces dernières années, notamment dans le domaine de la bourse, on voit les limites du système de la capitalisation comparé au système de la répartition.*

*Notre groupe prend acte des comptes de l'exercice 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg."*

Rapport du groupe DC/VL

M. Thierry Gachet (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Lire et étudier les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, c'est un peu être confronté au mythe de Sisyphe revisité, mais malheureusement, il ne s'agit pas d'un mythe, mais de la réalité. C'est la réalité d'une situation difficile, sans cesse à remettre sur le métier et qui ne semble jamais se résoudre.*

*Aux yeux du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, cette situation nous placera prochainement devant nos responsabilités; ce soir nous nous bornons à prendre acte de ces comptes, comme nous le faisons année après année. Il n'empêche que nous sommes inquiets, car nous savons que cette situation entraînera des décisions difficiles à prendre dans les années, et même dans les mois, qui viennent.*

*Quelques constats d'abord. Ils sont alarmants. Le degré de couverture recule de nouveau. Après avoir fluctué, il est redescendu sous la barre des 50 %. Nous nous éloignons de l'objectif que nous nous étions fixé et qui était de 70 % à l'horizon de 2030. Cet objectif sera bel et bien de 80 % à l'horizon de 2050, en raison de la nouvelle législation fédérale.*

*L'exercice de 2010 est très mauvais. La Caisse subit de plein fouet la crise financière. La performance globale est minime. Le rendement des titres est même négatif.*

*Le comité de la Caisse a décidé de prolonger les mesures d'assainissement, à charge en particulier des employés et des bénéficiaires. Cela inquiète notre groupe, tant il est vrai qu'il sera impossible à nos yeux de résoudre le problème chronique de sous-couverture par le biais de ce genre de mesures.*

*Enfin et surtout, la recapitalisation faite en 2006 ne suffit pas à résoudre les problèmes chroniques de la Caisse, alors qu'il s'était agi de 30 millions de francs qui faisaient du reste suite à un premier montant de 4 millions de francs. Evidemment, nous tenons à le souligner, sans cette capitalisation, la situation serait encore plus catastrophique. Mais, cette première injection en 2006 n'est malheureusement pas suffisante, malgré ce que nous pensions à l'époque.*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse  
de prévoyance du personnel  
de la Ville de Fribourg (suite)

*Nous le savons toutes et tous, la Ville devra procéder à des investissements très importants dans le domaine scolaire – nous l'avons entendu tout à l'heure – et prioritairement, à nos yeux, dans ce domaine scolaire. Nous serons confrontés à toute une série de défis financiers dans d'autres domaines, comme la mise en place concrète du plan directeur d'agglomération. Nous avons comme préoccupation constante que les nouvelles mesures de recapitalisation qui seront nécessaires n'affectent pas la capacité d'investissement de notre Commune. C'est la raison pour laquelle nous attendons du groupe de travail qu'il nous propose non seulement des mesures quantitatives – nous attendons les chiffres avec intérêt évidemment – mais que ces dispositions s'inscrivent dans un contexte qui permette de ne pas avoir à refaire une troisième, voire une quatrième fois l'exercice avec pour effet de mettre en péril la capacité d'investissement de notre Commune. Sans nous faire toutefois d'illusions, toutes les pistes sont ouvertes. Nous avons confiance non seulement dans le travail des organes de la Caisse; nous avons confiance dans la volonté du Conseil communal de remédier à la situation; nous avons confiance dans le groupe de travail. Nous sommes certains que de nouvelles pistes structurelles nous seront soumises. On a évoqué tout à l'heure la possibilité de rattacher notre caisse de prévoyance à celle du Canton de Fribourg. Il ne faut toutefois pas se leurrer. Nous sommes convaincus que quelles que soient les mesures que nous prendrons, la hauteur de la recapitalisation indispensable ne changera pas et que nous serons placés devant nos responsabilités.*

*Quant à la fusion, elle constitue aussi, à nos yeux, une préoccupation, même si nous sommes persuadés qu'en tout cas sur le plan direct, la question d'un assainissement encore plus important de la caisse de pension ne devrait pas être un obstacle à ce processus, dans la mesure où il existe des possibilités techniques qui ont permis dans d'autres cantons à des communes de fusionner, tout en assurant des régimes de prévoyance différents aux employés. Indirectement, toutefois, il s'agit évidemment de donner de notre Commune l'image d'une collectivité publique qui sait prendre ses responsabilités et qui, surtout, est capable de trouver des solutions n'affectant sa capacité d'investissement.*

*En conclusion, je dirai que les recettes que notre groupe avait préconisées en fin de législature, mais que nos adversaires avaient non seulement combattues, mais même ridiculisées, s'avéreront certainement des pistes bien précieuses pour de nouvelles mesures en faveur de la CPPVF et pour assurer la capacité d'investissement de notre Commune. Nous verrons bien, plus prochainement qu'on ne l'imagine, mais certainement – et c'est heureux – hors contexte électoral, ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins; ce qui est stratégique et ce qui ne l'est pas."*

Rapport du groupe libéral-  
radical

M. Thomas Zwald (PLR) déclare ce qui suit :

*"Le groupe libéral-radical a étudié avec toute l'attention requise les comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, ainsi que les divers rapports y relatifs. Le PLR constate que le degré de couverture a diminué par rapport à 2009, qu'il se situe en dessous de 50 %, alors qu'il devrait atteindre au minimum 70 %, voire même, selon la prochaine législation fédérale, 80 %. On en est donc toujours au niveau de 2005. Il n'y a eu aucune amélioration au cours des cinq dernières années, malgré les mesures d'assainissement prises.*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*Le taux technique en vigueur de 4,5 % n'est plus acceptable. Un tel niveau est trop élevé, eu égard au rendement moyen des dix dernières années de 2,6 % - avec une moyenne de 2,9 % au niveau Suisse en 2010 -, alors que la performance globale de notre Caisse s'élève à 0,83 % pour ce dernier exercice. Comme le taux technique n'est rien d'autre que le rendement attendu en moyenne de la fortune pour les vingt prochaines années, nous demandons une analyse rapide et détaillée des conséquences d'une réduction de ce taux.*

*La progression du taux de couverture reste aléatoire. Il est difficile de dire si cela est dû uniquement à la conjoncture ou si les dispositions d'assainissement sont structurellement insuffisantes. Le groupe libéral-radical constate que rien n'a évolué en cinq ans. Nous comprenons que la conjoncture actuelle n'est pas favorable, mais nous doutons néanmoins fortement de la capacité de la CPPVF d'atteindre les objectifs de degré de couverture qu'elle s'est fixés, d'autant plus que l'exercice 2011 ne sera pas bon.*

*Ces constatations amènent le groupe PLR à faire deux réflexions de caractère plus politique :*

- *Est-il normal que le contribuable de la Commune de Fribourg, par le biais de ses impôts, finance non seulement le service public, mais contribue également, une nouvelle fois, à combler le trou de la Caisse de pension ? Sans amélioration notable, la garantie de la Commune, frôlant même la barre fatidique des 100 millions de francs, c'est la Ville et donc le contribuable qui devront encore passer à la caisse. Sombres perspectives !*

*Une Commission de fusion du Conseil général vient d'être constituée. Le groupe libéral-radical invite cette commission à se préoccuper rapidement des conséquences de la situation de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg sur le processus de fusion. Conscients que ce sujet sera au cœur des discussions dans ce processus, nous demandons qu'une analyse juridique et technique détaillée des divers régimes de prévoyance et de leur éventuelle intégration soit établie dans les douze prochains mois.*

- *Au vu de la situation actuelle misérable de la CPPVF et des prochaines dispositions légales fédérales, ainsi que des mandats du groupe de travail et de la Commission de fusion, le groupe libéral-radical demande expressément qu'il n'y ait aucun tabou dans le cadre des diverses analyses et études qui seront menées.*

*C'est avec ces considérations et avec ces propositions que nous prenons acte des divers rapports qui nous ont été soumis."*

Rapport du groupe des Verts

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

*"Permettez-moi de poser l'une ou l'autre questions dont je m'attendais à ce qu'elles soient soulevées déjà précédemment. Nous sommes tous conscients que les caisses de pension ont connu en 2010 un exercice très difficile, ou à tout le moins mitigé et que sur ce point en tout cas, la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg a connu à peu de choses près le même destin. En revanche, nous sommes saisis de ces comptes 2010 à la fin du mois de septembre 2011. Tout le monde, je l'espère est aussi conscient que l'année 2011 sera bien plus catastrophique*



Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*que que l'an passé. J'aimerais bien savoir où en est la Caisse de pension aujourd'hui. J'espère que le Conseil communal dispose au moins d'informations sur sa situation à la fin du mois de juillet.*

*Ce qui me fait souci, ce n'est finalement pas tellement cette vague générale que subissent toutes les institutions de prévoyance de notre pays. Il faudra y faire face. Atteindre le taux de couverture visé dans trente ou quarante ans reste malgré tout possible. En revanche, il serait à mon sens erroné de confier l'examen de la question de la recapitalisation à la Commission de fusion, qui aura déjà assez de pain sur la planche sans cela. Cette tâche devrait bien plutôt être confiée au groupe de travail, qui devrait également peut-être se soucier du portefeuille actuel.*

*Ce qui me fait réellement souci, c'est que les performances sont quasiment toutes inférieures au 'benchmark'. Le portefeuille d'obligations ressemble plus à un boulet qu'à autre chose. La rentabilité des immeubles est également assez faible. A-t-on sollicité des offres concurrentes ? Le Conseil communal ou le comité de la Caisse ont-ils essayé de trouver des pistes pour obtenir de meilleurs rendements dans l'immédiat ? Quand je parle de meilleurs rendements dans l'immédiat, je ne parle évidemment pas d'Hedge Funds, ou de fonds de Hedge Funds qui sont assurés pour perte sur le taux de change, de ce type de placements qui finalement n'assurent aucune rentabilité.*

*Il me semble essentiel de réfléchir à la fois à assurer sur le long terme la recapitalisation et à assurer sur le court terme la rentabilité indispensable, ne serait-ce que pour atteindre le 'benchmark'.*

*Pour ce qui est de la fusion, je partage l'avis de M. T. Gachet. Pour ne pas trop effrayer les autres communes, il faut annoncer tout de suite la couleur, en affirmant que la situation de la CPPVF est un problème spécifique qui doit être séparé des autres questions et être résolu à part. Il ne faut surtout pas mettre ce problème dans le panier de la fusion."*

Rapport du groupe chrétien-social

M. Philippe Wandeler (PCS) s'exprime dans les termes qui suivent :

*"Notre groupe a aussi étudié ce rapport avec intérêt. Nous constatons, en premier lieu, que les dispositions statutaires sont appliquées correctement. Il est particulièrement heureux de constater qu'on s'efforce de mettre véritablement en œuvre les mesures décidées en 2006. C'est ainsi que l'an passé, on pouvait relever que l'évolution allait dans la bonne direction.*

*Il est évident que les choses changent rapidement. Mais, quand M. P. Marchioni prétend qu'on a affaire à des amateurs à la Caisse de prévoyance en matière de placement, il convient de relativiser le propos. On constate qu'en ayant comme conseil des spécialistes d'UBS et de la Banque de Rothschild, on ne parvient pas à des rendements extraordinaires. Il ne s'agit en fait pas d'un problème particulier à la CPPVF, mais d'un problème général, dès lors qu'on se situe dans le contexte des placements boursiers. Sur ce type de marché, on doit prendre inéluctablement des risques, surtout si, comme la CPPVF, on est obligé de le faire en raison de la limite imposée aux investissements dans l'immobilier, alors même que ce dernier type de placements rapportera peut-être moins à long terme, mais est beaucoup plus sûr. Il faudra sans doute modifier sur ce point les exigences de la législation fédérale.*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*C'est avec un grand intérêt que nous attendons les propositions du groupe de travail. On constate évidemment que les dispositions d'assainissement déjà prises devront sans doute être renforcées. Trouver des solutions ne sera pas chose aisée. Personnellement, je suis affilié à une caisse de pension privée, dont les rendements sont de 1 % ! Il ne faut donc pas croire que dans le privé, c'est toujours mieux que dans le public.*

*En soi, le système de prévoyance que nous connaissons ici est correct pour nos salariés. Il est clair que dans une perspective historique, il faut améliorer les choses, mais on ne peut en tout cas reprocher à la gauche d'être responsable de la situation existante. C'est sous un gouvernement de droite que, pendant vingt ans, on n'a pas capitalisé, ou on n'a pas investi la part due par la Commune dans cette institution. Depuis quatre à cinq ans, nous sommes en train de reprendre les choses correctement en main, mais dans un contexte difficile. Ce n'est pas là un constat qui vaut pour la seule Ville de Fribourg, mais pour toutes les caisses de pension. Quoi qu'il en soit, nous espérons pouvoir travailler correctement à l'assainissement de la CPPVF. Quant aux démarches menées par notre Exécutif auprès des parlementaires fédéraux fribourgeois, afin de réévaluer que ces questions de technique de placement des institutions de prévoyance, elles sont tout à fait judicieuses.*

*Il apparaît ainsi que le système du premier pilier où les cotisations des actifs sont directement versées aux rentiers présente des avantages certains par rapport au deuxième pilier. On sait par exemple que la caisse de pension des enseignants bernois, dont la fortune était de 600 millions de francs, l'a presque totalement perdue en un rien de temps. Ne nous imaginons pas que si nous parvenons à assainir totalement notre caisse de prévoyance, nous aurons alors résolu tous nos problèmes pour assurer à long terme des rentes correctes à notre personnel.*

*Attendons donc les propositions que fera le groupe de travail, en espérant qu'il s'agira de solutions sensées, permettant d'assainir à moyen terme, c'est-à-dire dans une perspective de trente ans, cette caisse de prévoyance. Elle sera ainsi en mesure d'assurer cette sécurité que nous souhaitons garantir à notre personnel."*

M. Laurent Thévoz (Verts) s'exprime comme suit :

*"J'ai une question à poser et une observation à faire. Le personnel de la Bourgeoisie est-il affilié à la CPPVF ? Si tel est le cas, est-il prévu de solliciter la Bourgeoisie pour qu'elle assume une partie des mesures d'assainissement de l'institution, à hauteur du personnel qu'elle emploie ?*

*Quant à mon observation, elle s'inspire un peu du cas de la Grèce. Fribourg risque aussi la faillite. En pareilles circonstances, on sait qu'il faut parfois vendre les bijoux de famille. Nous l'avons déjà fait une fois. M. T. Gachet nous a du reste déjà affirmé que nous devrions repasser à la caisse. J'aimerais simplement remarquer que nous venons d'acquérir certains de ces bijoux de famille. Peut-être devons-nous nous en dessaisir ! Pourrons-nous conserver longtemps encore les terrains de Cardinal ?"*

Mme Sandra Daguet, Vice-Présidente de la Commission financière, n'a pas grand-chose à ajouter, si ce n'est de constater que cette caisse de prévoyance court malheureusement après son taux de couverture depuis sa naissance.

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*"Elle est sous-dotée depuis sa création. Lors de nos débats, il n'y a en tout cas pas eu de mise en doute de la gestion de cette institution. Il est évident que les marchés financiers sont ce qu'ils sont. Quand on y investit, parfois on gagne, parfois on perd. Voilà pourquoi on se trouve là ou on est aujourd'hui.*

*Nous faisons confiance au groupe de travail qui est composé de gens compétents. Nous sommes très impatients de connaître le résultat des réflexions de ce groupe de travail. Mais quelles que soient les mesures proposées et quelles que soient les décisions du Conseil communal et du Conseil général, il faut être conscient que, comme on dit, il faudra 'passer à la caisse' et que les mesures pour atteindre un taux de couverture de 80 % à l'horizon de 2050 occasionneront de grosses dépenses supplémentaires pour la Commune."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, s'exprime comme suit :

*"Dans beaucoup d'interventions, il y a une convergence que je partage, c'est qu'il ne faut pas mélanger ou lier le dossier de la fusion à celui de la Caisse de prévoyance. Ces deux dossiers doivent être dissociés. Pour ce faire, le Conseil communal est d'avis qu'il appartient au comité de la Caisse qui est responsable de la gestion de l'institution, au Conseil communal et au Conseil général d'œuvrer de concert pour grouper ou mieux adopter la solution la plus adéquate.*

*Cela dit, il convient de rappeler un certain nombre de choses. Les caisses publiques sont soumises au régime de la LPP actuelle jusqu'au 31 décembre 2011, puisque la nouvelle LPP entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il est dit à l'article 71 LPP, repris à l'article 50 OPP2, que les placements d'une institution de prévoyance sont faits en respectant les principes de la sécurité et de la prévoyance. Il est immédiatement ajouté que la sécurité doit primer sur le rendement. Ainsi, depuis des années dans le domaine des placements financiers, il y a eu un savant mélange de placements en actions qui représente le risque et d'autres placements, considérés comme porteurs de sécurité, c'est-à-dire des placements en obligations. Mais ce qui se passe actuellement, c'est que les obligations des Etats ne valent plus un centime, si vous me passez l'expression.*

*Je partage les grands soucis de la plupart d'entre vous, non seulement en ce qui concerne des rendements, mais aussi au sujet du calcul du niveau de la fortune. Il suffit de se rappeler que suite à une simple rumeur, des fortunes investies dans un établissement comme la Société Générale ont perdu en moins d'un jour plus de 20 % de leur valeur. Pour en revenir à la CPPVF, on peut faire toutes les déclarations qu'on veut, mais il n'empêche que si le plan adopté en 2005 par le Conseil général avait été suivi d'effets au niveau des rendements des placements – 4,5 % en moyenne par an – le taux de couverture atteindrait 62 à 63 %.*

*Cette observation me permet de dire à M. T. Zwald qu'il a malheureusement raison et à la fois tort, lorsqu'il déclare qu'il n'y a pas de changement entre 2005 et aujourd'hui. C'est vrai si l'on regarde les résultats bruts, mais si l'on suit l'évolution du taux de couverture, on constate que ce taux atteignait presque 60 % il y a trois ans. Nous sommes retombés à moins de 50 %. En d'autres termes, le résultat des courses est effectivement globalement décevant, même si à un moment donné nous sommes,*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*grâce à des rendements plus élevés, parvenus à ce taux de couverture de presque 60 %.*

*L'exercice 2010 en ce qui concerne le rendement des placements immobiliers a été une année mauvaise, dans la mesure où comme je l'ai déjà souligné dans mon intervention préliminaire les immeubles des Kybourg ont nécessité de lourds travaux de transformation. J'aimerais aussi rappeler à certains pour qui nous sommes très mauvais en matière de rendement que nous avons les mêmes banques, les mêmes stratégies et le même actuaire que le grand frère du Canton. Nous suivons exactement les mêmes chemins en matière de placements que ceux de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, dont l'évolution des rendements suit une courbe proche de la nôtre.*

*Comme l'a justement souligné M. F. Ingold, courir après la recapitalisation est aussi un élément qui peut poser quelques problèmes. Vous pouvez bien imaginer que si chaque année, il fallait combler des découverts de fortunes importants, cette course sans fin entraînerait d'énormes difficultés.*

*J'aimerais apporter un élément de réponse au sujet de la transparence des frais de gestion. A l'heure actuelle, ces frais représentent une somme de 250'000 francs, soit en gros le 0,3 % de la masse sous gestion de la CPPVF. Quant aux frais bancaires, ils n'apparaissent effectivement pas dans les comptes. Ils font l'objet régulièrement de négociations. Je ferai en sorte que dans les prochains comptes, on distingue les rendements bruts et les rendements nets pour qu'on puisse voir les données concernant ces frais bancaires.*

*Je ne reprendrai pas la déclaration de M. T. Gachet. Effectivement, les défis financiers sont grands. Un jour ou l'autre – et il est assez proche – nous aurons à prendre ensemble de grandes décisions.*

*M. Zwald a aussi raison quand il affirme que le taux technique doit baisser et passer par exemple de 4,5 % à 3,5 %. Mais vous savez aussi bien que moi qu'en fonction de cette décision, le taux de couverture continuera à baisser! Il faudra donc prendre un ensemble de décisions; on ne pourra pas prendre une décision isolée.*

*Y-a-t-il d'autres causes à cette situation ? Evidemment, nous n'échappons pas comme beaucoup de caisses européennes et occidentales au phénomène du vieillissement de la population. La différence entre le nombre d'actifs et le nombre de rentiers diminue. Nous subissons aussi les effets de l'ancien système de prévoyance – cela paraît un peu lointain – qui assurait au retraité une rente calculée sur le salaire de sa dernière année d'activité, alors que depuis bientôt dix ans la rente est calculée en fonction du salaire moyen assuré.*

*Je n'ai pas en main, Mme C. Mutter, les éléments pour vous répondre sur la situation actuelle de l'institution, même s'il est évident que si l'on prenait en considération celle du mois de juillet 2011, elle serait encore beaucoup plus catastrophique qu'elle était à la fin 2010. Comme vous l'avez remarqué, nos 'benchmark' sont en baisse, comme ils le sont partout, notamment dans les caisses publiques. Dernière observation, il ne s'agit pas en premier lieu d'une décision du Conseil communal, mais du comité de la Caisse conformément aux statuts.*

Séance du 26 septembre 2011

Comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

*Il est évident, M. L. Thévoz, que le personnel de la Bourgeoisie est affilié à la CPPVF, comme celui des services industriels et comme l'étaient à l'époque les employés de la CEV. Il va aussi de soi que ces institutions, de même que leurs employés, ont participé en proportion à la capitalisation. Il en sera de même à l'avenir : chacun apportera son écot en proportion."*

**Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2010 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, tels que présentés.**

ooo

**6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 27 cosignataires lui demandant la mise en place de mesures physiques de modération du trafic au bas des Grandes-Rames**

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

*"En séance du 31 mai 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 55 de M. P.-O. Nobs et de 27 cosignataires, lui demandant la mise en place de mesures physiques de modération de trafic en bas de la rue des Grandes-Rames.*

*Suite au dépôt de ce postulat, les services techniques de la Ville ont procédé à une analyse de la situation. La portion des Grandes-Rames en question se trouve à l'intérieur d'une zone 30 et est réglementée par une signalisation 'interdiction générale de circuler, bordiers autorisés'. Compte tenu de ces éléments, la charge de trafic y est très faible et les vitesses peu élevées. Deux bornes sont par ailleurs disposées à l'endroit incriminé afin de permettre aux piétons, et en particulier aux enfants, de traverser cette rue de manière sécurisée en offrant une visibilité mutuelle entre les usagers.*

*La pose d'un radar mesurant la vitesse a mis en évidence que les véhicules passant à côté des bornes roulaient à une vitesse moyenne de 12,7 km/h, les vitesses mesurées variant entre 7 et 19 km/h. Compte tenu de la configuration des lieux, l'on constate donc que la vitesse des véhicules empruntant cet axe ne semble pas excessive. On ne peut toutefois exclure, que certains automobilistes adoptent parfois un comportement inadapté aux circonstances locales. Ici comme sur l'ensemble du réseau routier de la ville, il n'y a malheureusement pas de sécurité absolue.*

*Nous avons néanmoins examiné le renforcement de la sécurité par la pose d'un 'coussin berlinois' à hauteur des bâtiments situés aux n° 20 et 29 de cette rue. Son coût est estimé à 11'000 francs. Au vu des mesures effectuées, l'effet d'un tel aménagement modérateur ne conduirait toutefois pas à un réel changement des vitesses qui sont, en l'espèce, largement respectées. Compte tenu de la qualité du milieu, nous avons renoncé à envisager la mise en place de mesures de modération provisoires en plastique.*

*En outre, la priorité appartient aux véhicules dans une zone 30, ce qui implique que les écoliers doivent rester attentifs avant de traverser. On peut d'ailleurs rappeler, à cet égard, que la Police cantonale se déplace chaque année dans les classes pour assurer l'éducation routière*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 27 cosignataires lui demandant la mise en place de mesures physiques de modération du trafic au bas des Grandes-Rames (suite)

---

des enfants et les sensibiliser aux dangers de la route et en particulier à ceux rencontrés à proximité de l'école de la Neuveville.

*Concernant le respect de la signalisation 'interdiction générale de circuler, bordiers autorisés', la police locale s'efforce d'assurer des contrôles réguliers en fonction de son effectif, de son emploi du temps et de tous les autres secteurs bordiers de la ville à contrôler.*

*En conclusion, il apparaît donc que la mise en place d'une mesure physique de modération n'est pas nécessaire à cet endroit, son coût s'avérant disproportionné par rapport à son efficacité. Bien que des comportements routiers inadéquats ne puissent malheureusement pas être totalement évités, il faut néanmoins constater, en l'occurrence, que l'on ne se trouve pas en présence d'un danger qui justifie une intervention. La police locale a par ailleurs été rendue attentive à la nécessité d'intensifier ses contrôles du respect de la signalisation 'bordiers autorisés'.*

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) déclare ceci :

*"Je tiens en premier lieu à remercier le service de la Mobilité du sérieux avec lequel ce postulat a été étudié. Je pense notamment à la pose du radar. Je constate que la phrase qui dit : 'on ne peut... exclure que certains automobilistes adoptent parfois un comportement inadapté aux circonstances locales' requiert de facto un renforcement véritable des contrôles pour lutter contre de tels agissements. Très souvent, les contrôles ont lieu en été; malheureusement c'est bel et bien au moment des entrées et des sorties des écoles qu'il faut effectuer ces contrôles. Je comprends très bien qu'à ce moment-là, les agents de la Police locale aient parfois d'autres tâches à accomplir. Néanmoins, il m'apparaît évident que l'attractivité de ce raccourci qui permet aux automobilistes d'éviter la Grand-Fontaine représente un risque pour la sécurité des enfants, surtout à proximité d'un site scolaire. Je remercie d'ores et déjà M. T. Steiert de faire procéder à des contrôles notamment aux heures des repas en période de scolaire, plutôt que durant les vacances scolaires."*

Le postulat n° 55 est ainsi liquidé.

ooo

**7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de MM. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 17 cosignataires, lui demandant la suppression des places de stationnement du côté Sarine de la Grand-Rue**

---

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"En séance du 31 mai 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 56 de MM. P.-O. Nobs et R. Weibel, ainsi que de 17 cosignataires, lui demandant la suppression des places de stationnement du côté Sarine de la Grand-Rue.*

*A titre liminaire, il importe de rappeler que le nombre de places de parc doit résulter d'une confrontation de l'offre et de la demande en application de la politique communale du stationnement. Or, en l'espèce, le quartier du Bourg présente, à l'heure actuelle, une forte demande en places de stationnement pour les habitants. En outre, la disponibilité de telles places sur le domaine privé est limitée et il n'est pas possi-*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de MM. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 17 cosignataires, lui demandant la suppression des places de stationnement du côté Sarine de la Grand-Rue (suite)

---

*ble, tant qu'une procédure de permis de construire n'a pas été ouverte par le propriétaire intéressé, de les affecter à un régime de stationnement public à même de favoriser les habitants par rapport aux utilisateurs extérieurs au quartier qui louent ces places. Par conséquent, les places de stationnement situées sur le domaine public sont fortement sollicitées par les habitants au bénéfice d'une vignette. Ces derniers rencontrent particulièrement des difficultés en soirée et le samedi matin lorsque la clientèle des établissements publics et du marché afflue.*

*Pour en revenir au texte sur lequel se fonde le postulat, l'objectif fixé par le PAL de réaliser, à terme, une zone piétonne de l'avenue de la Gare à la place du Petit-Saint-Jean reste bien entendu toujours d'actualité. Cela étant, la mise en œuvre d'une telle planification ne peut se faire dans la précipitation. Il est en effet indispensable de procéder, au préalable, à l'élaboration d'une vision directrice de l'ensemble du quartier, englobant en particulier la problématique du stationnement. C'est précisément l'un des objectifs du Plan directeur de la ville historique, présentement en cours d'élaboration.*

*C'est dans ce cadre qu'il y a donc lieu de trouver une solution pour le stationnement à la Grand-Rue, avant tout pour les habitants du quartier du Bourg. A cet égard, il est intéressant de relever que le concept de zone de rencontre, qui donne la priorité aux piétons sur les véhicules, n'existait pas encore lors de l'élaboration du PAL. A l'instar de ce qui a été réalisé dans le quartier de l'Auge, une telle solution paraît notamment envisageable pour traiter le secteur de la Grand-Rue, en conformité avec les objectifs du PAL.*

*Dans ses grandes lignes, la planification en cours d'élaboration vise un double objectif : la revalorisation des espaces publics du quartier du Bourg dès l'ouverture du pont de la Poya et une accessibilité automobile acceptable pour les habitants et les visiteurs/clients.*

*Dans le contexte de la réalisation du pont de la Poya qui prévoit, parmi ses mesures d'accompagnement, la fermeture à la circulation motorisée du pont de Zaehringen, la première version du Plan directeur de la ville historique a été mise en consultation. Suite aux nombreuses observations formulées, des adaptations sont actuellement en cours et ce plan devrait être remis en consultation au début de l'année 2012. C'est donc dans ce cadre que la problématique abordée dans le présent postulat pourra trouver réponse.*

*Enfin, il faut également souligner que la question du stationnement dans le quartier du Bourg est sensible au vu du nombre de signatures récemment récoltées dans le cadre d'une pétition.*

*En conclusion, le Conseil communal invite les postulants à faire valoir leurs arguments relatifs à la problématique du stationnement à la Grand-Rue dans le cadre de la mise en consultation publique du Plan directeur de la ville historique, qui est actuellement en cours d'élaboration par des spécialistes et divers milieux intéressés."*

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) remercie M. T. Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, de sa réponse et de son rapport circonstancié.

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de MM. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 17 cosignataires, lui demandant la suppression des places de stationnement du côté Sarine de la Grand-Rue (suite)

---

*"Permettez-moi toutefois de m'exprimer au sujet de la 'précipitation' dont il est fait état, pour rappeler que le PAL date 1983 ! Nous sommes en 2011. Parler de précipitation me laisse dès lors quelque peu perplexe. Quant à la genèse de notre postulat, je me dois de rappeler qu'à l'époque, nous avons été saisis d'un autre postulat qui demandait d'accroître le nombre de cases de stationnement à la Grand-Rue. Notre objectif minimal était d'obtenir le maintien du statu quo. Grâce à ce postulat, nous avons obtenu le maintien de ce statu quo.*

*C'était aussi l'occasion de mettre en lumière tous les problèmes que rencontrent les habitants de la Grand-Rue. Il existe aussi des projets de réhabilitation du quartier du Bourg. Le plan directeur de la ville historique en est l'un des éléments. Il faudra se poser les bonnes questions, savoir pourquoi le parking de la Grenette est vide le week-end, notamment pour les gens qui pourraient se rendre au marché, voire comment réserver ce parking aux habitants, comprendre pourquoi des places de ce parking sont attribuées à des gens qui n'ont rien à y faire... En résumé, la Commune a un très gros travail à accomplir pour revaloriser ce quartier du Bourg. En fin de compte, ce postulat met en lumière l'ampleur de ce travail."*

Le postulat n° 56 est ainsi liquidé.

ooo

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de MM. Marc-Antoine Gamba (PDC), Jean-Luc Bettin (PDC), Daniel Gander (UDC), Jean-Philippe Main (PDC) et de Mmes Claire Roelli (PS) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 37 cosignataires, demandant à la Ville de soutenir l'initiative de l'Association des intérêts du quartier Beaumont-Vignettaz de créer une Maison de quartier**

---

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, résume le rapport ci-après :

*"En séance du 28 septembre 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 57 de MM. M.-A. Gamba, J.-L. Bettin, D. Gander, J. P. Main et de Mmes C. Roelli et E. Strozzi, ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant de soutenir l'initiative de l'Association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz de créer une Maison de quartier.*

Le postulat en question demande au Conseil communal

1. de soutenir l'ouverture d'une Maison de quartier,
2. de soutenir cette démarche par la mise à disposition des locaux pour la fin de l'année 2010 et par la prise en charge financière des animateurs nécessaires aux activités idoines.

Les auteurs du postulat précisent, dans leur texte, les aspects suivants :

1. Cette Maison de quartier répondrait à un réel besoin, la qualité de vie du quartier en serait véritablement améliorée par ses côtés conviviaux, de prévention et de sécurité.
2. Le quartier Beaumont-Vignettaz a une population très dense; il est l'un des seuls à ne pas disposer d'une telle infrastructure où les per-



Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de MM. Marc-Antoine Gamba (PDC), Jean-Luc Bettin (PDC), Daniel Gander (UDC), Jean-Philippe Main (PDC) et de Mmes Claire Roelli (PS) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 37 cosignataires, demandant à la Ville de soutenir l'initiative de l'Association des intérêts du quartier Beaumont-Vignettaz de créer une Maison de quartier (suite)

*sonnes de tous âges et toutes origines peuvent se rencontrer et partager des activités.*

3. *Le premier objectif des auteurs du postulat est l'ouverture d'une maison pour les jeunes de sept à dix-huit ans.*
4. *Les postulants requièrent de poursuivre le développement en proposant des animations pour tous les résidents du quartier. Le but final recherché est de promouvoir la complémentarité des différentes maisons de quartier de la ville.*

Introduction du Conseil communal

*Le Conseil communal partage le constat de l'Association du quartier de Beaumont-Vignettaz sur le réel besoin de qualité de vie (convivialité, sécurité et prévention) dans son quartier. Il est vrai que le quartier de Beaumont-Vignettaz est très densément peuplé. Le Conseil communal reconnaît l'importance du développement d'animations et de la création de contacts intergénérationnels, dans un local qui permette la rencontre et invite à pratiquer des activités en commun.*

*Conscients des enjeux d'une éventuelle ouverture d'une Maison de quartier à Beaumont-Vignettaz, le Service culturel, avant la transmission du postulat au Conseil communal, a suivi ce dossier.*

Le Conseil communal relève et résume les faits suivants

- *Le 14 mai 2010, Mme O. Gendre Gonzales, en tant que Présidente du groupe de travail, écrit au Conseil communal. Elle annonce son projet de créer une Maison de quartier pour Beaumont-Vignettaz, initiative accueillie positivement par l'assemblée du quartier, le 28 janvier 2010. Des locaux ont été trouvés, à la route de la Glâne 11 (zone industrielle), 42 m<sup>2</sup>, et WC, pour un loyer de 700 francs à 900 francs. Un contact a été pris avec REPER dans le but de discuter de la mise en place de l'infrastructure qui devrait recevoir des jeunes de sept à dix-huit ans, encadrés par des animateurs, les mercredis après-midi, les jeudis, vendredis et samedis soir. Une aide financière est sollicitée, urgemment, afin d'aménager les locaux, de payer les loyers, les animateurs, etc. L'inauguration est pressentie pour septembre 2010. Un comité composé de six personnes soutient le projet, dont le Président de l'association des intérêts du quartier de la Vignettaz, M. J.-J. Métrailler. M. Hubert Audriaz dispense des conseils.*
- *Le Service culturel a répondu le 15 juin 2010 à Mme O. Gendre Gonzales. Il l'informe, en préambule, qu'une entrée en matière pour une demande de soutien financier est possible sur la base d'un descriptif détaillé, un budget avec plan de financement. Force est de constater que le dossier n'est pas complet, tant au niveau du financement des investissements que de l'exploitation. Le Service informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les trois Centres de Loisirs de Fribourg (Jura, Schoenberg et Basse-Ville), constituent un nouveau secteur de l'association REPER. Une extension des prestations des Centres de Loisirs est difficilement réalisable bien que souhaitable tant que la situation financière de la Ville ne se sera pas améliorée. En 2002, des estimations faites alors pour la création d'une Maison de quartier à Pérolles prévoient des coûts annuels de 210'000.- francs, mon-*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de MM. Marc-Antoine Gamba (PDC), Jean-Luc Bettin (PDC), Daniel Gander (UDC), Jean-Philippe Main (PDC) et de Mmes Claire Roelli (PS) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 37 cosignataires, demandant à la Ville de soutenir l'initiative de l'Association des intérêts du quartier Beaumont-Vignettaz de créer une Maison de quartier (suite)

*tant nécessaire à la gestion et à une organisation professionnelle. Aussi, aucun montant n'a été prévu dans le budget 2011, les délais étant trop courts.*

- *Le 2 octobre 2010, c'est l'Association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz, par son Président, qui écrit au Conseil communal afin de présenter le projet complété par un dossier de présentation de la Maison de quartier ainsi qu'un document UNESCO sur la culture de quartier. Le contenu de la lettre annonce qu'un groupe de travail a été créé pour la création d'une Maison de quartier sous l'égide de l'Association, au début de l'année 2010. L'Association a pris contact avec REPER et M. Audriaz, et sur leurs conseils, pense qu'il serait souhaitable et réaliste d'ouvrir un centre doté en personnel à 120 % au moins, pour un budget estimé à 162'000 francs. Le souhait de l'Association est d'entretenir une véritable culture de quartier. L'Association ose espérer que le Conseil communal aura à cœur de maintenir une certaine égalité de traitement entre les quartiers en acceptant le financement du projet.*
- *Le Service culturel a répondu le 25 novembre 2010. Il constate avec plaisir qu'un contact a déjà été pris avec REPER. La création d'une nouvelle antenne doit répondre aux critères professionnels et de fait, le mandat de prestations avec REPER devrait être modifié, réévalué, en conséquence, un budget de fonctionnement a été évalué à 200'000.-/250'000.- francs par an, à prévoir en plus des montants pour la location éventuelles des locaux. De plus, le Service a reçu un postulat (no 57) déposé au Conseil général le 31 mai 2010, à ce sujet, transmis au Conseil communal. Le Service informe qu'une réponse plus circonstanciée sera apportée dans le délai imparti, tout en attirant l'attention sur la nécessité d'un soutien indispensable de l'Association. Il requiert aussi que l'Association reste en contact avec REPER et l'informe régulièrement des discussions d'avancement du projet.*
- *Les copies des lettres du 15 juin 2010 et du 25 novembre 2010 ont été transmises à REPER.*

Réponse actualisée du Conseil communal au postulat

*La Ville de Fribourg a conclu un mandat de prestations avec l'Association REPER, pour une durée de trois ans, concernant l'organisation des centres de loisirs et à la gestion des salaires des animateurs socioculturels (professionnels). En plus, des montants conséquents sont mis à charge du budget de fonctionnement de la Ville pour les loyers et les charges des divers locaux et les amortissements spécifiques pour le Centre de loisirs du Schoenberg.*

*Le Conseil communal confirme qu'il n'a pas prévu de modifier le mandat de prestations qui le lie à REPER jusqu'en décembre 2013.*

*Il ne peut envisager de mettre en place une Maison de quartier à Beaumont-Vignettaz en dehors de la gestion globale des trois autres centres d'animations socioculturelles de la Ville.*

*Une analyse fine et poussée doit avoir lieu avec l'association REPER pour permettre l'intégration d'un tel projet dans la structure actuelle. En l'état, une extension des prestations de REPER n'est*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de MM. Marc-Antoine Gamba (PDC), Jean-Luc Bettin (PDC), Daniel Gander (UDC), Jean-Philippe Main (PDC) et de Mmes Claire Roelli (PS) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 37 cosignataires, demandant à la Ville de soutenir l'initiative de l'Association des intérêts du quartier Beaumont-Vignettaz de créer une Maison de quartier (suite)

*pas réalisable avant 2013, date de l'échéance de l'actuelle convention. Selon des estimations chiffrées, la création d'un nouveau centre de loisirs engendrerait un coût minimal annuel d'au moins 250'000 francs, sans prise en compte des éventuelles indexations.*

*Le Conseil communal relève qu'il a accepté, en novembre 2009, le principe de l'organisation du Projet Midnight Sport et Culture à Fribourg, dans une halle de sports une fois par semaine, le samedi, entre 20.30 et 23.30 heures. La participation est gratuite et aucune inscription préalable n'est exigée. Il s'agit d'une action pour la promotion de la santé, de la prévention et de l'intégration sociale.*

*Le Conseil communal a souhaité que la tranche d'âge concerne les jeunes de treize à dix-huit ans et des animations culturelles soient également inscrites aux programmes. C'est ainsi qu'à Fribourg, l'appellation est Midnight Sport et Culture. Le Conseil communal met en exergue le fait que ces soirées se déroulent dans la halle de sports de l'école de la Vignettaz située dans le quartier Beaumont-Vignettaz. Bien sûr, elles sont ouvertes aussi aux autres jeunes de la Ville de Fribourg. La participation moyenne est de soixante jeunes par soirée.*

*Le Conseil communal va proposer la poursuite du projet pour l'année 2012, en inscrivant un montant de 24'000 francs au budget de l'année 2012.*

En conclusion

*Le Conseil communal aimerait soutenir l'ouverture d'une Maison de quartier/Centre de loisirs dans le quartier Beaumont-Vignettaz. Il souhaite garantir l'encadrement de ces activités spécifiques par une structure professionnelle qui suivent les objectifs du mandat avec REPER, exclusivement. Il ne pourrait, en aucun cas, soutenir une autre solution, même hybride. Le Conseil communal tient à maintenir des prestations de qualité dans le domaine socio-éducatif et socioculturel dont les objectifs sont détaillés dans le mandat de prestations avec REPER.*

*Il propose à l'Association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz de poursuivre les discussions avec l'Association REPER, dans l'optique d'une modification du mandat de prestations concernant les centres de loisirs et d'y prévoir à moyen terme l'intégration d'une Maison de quartier pour ce secteur.*

*Le Conseil communal ne peut financer tous les projets qui lui tiennent à cœur. Il doit faire des choix et force est de constater que les priorités sont durablement axées sur le scolaire.*

*Le Conseil communal encourage la jeunesse de Beaumont-Vignettaz à se rendre dans l'un ou l'autre des Centres de Loisirs (Schoenberg, Basse-Ville et Jura). Ces trois maisons sont ouvertes à tous les jeunes habitants de la ville afin d'y partager bon nombre d'activités.*

*Il soutient également une activité culturelle de la Compagnie 23 bis, composée d'une trentaine d'enfants âgés de neuf à seize ans, portée par un enseignant de la Vignettaz, qui propose aux jeunes l'élaboration d'un spectacle mêlant théâtre, musique et spiritualité. Les répétitions se déroulent à l'école de la Vignettaz.*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de MM. Marc-Antoine Gamba (PDC), Jean-Luc Bettin (PDC), Daniel Gander (UDC), Jean-Philippe Main (PDC) et de Mmes Claire Roelli (PS) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 37 cosignataires, demandant à la Ville de soutenir l'initiative de l'Association des intérêts du quartier Beaumont-Vignettaz de créer une Maison de quartier (suite)

---

*Le Conseil communal proposera la poursuite du soutien financier à 'Midnight Sport et Culture' au budget 2012.*

M. Marc-Antoine Gamba (DC/VL) déclare ce qui suit :

*"Quelques points de votre réponse ont retenu toute notre attention, même s'il faut regretter la lenteur de cette réponse. Notre groupe de travail a trop écouté le chant des sirènes de votre administration et pas assez la dure réalité financière de notre Commune. Votre suggestion de parler à REPER nous a fait sourire, puisque nous discutons avec cette association depuis plus de quinze mois.*

*Vous proposez à nos jeunes de se rendre dans d'autres quartiers qui ont une Maison de quartier. Une autre excellente idée bon marché serait de dire aux jeunes de se rendre à la Gare au quai 7 en direction de Berne. 'Dort gibt es richtige Quartierhäuser'.*

*Malgré tout, notre groupe ne perd pas espoir que grâce à un budget allégé ou parrainé, cette Maison de quartier puisse être créée avant 2013 et que la nouvelle Directrice des Ecoles puisse utiliser un millième des 100 millions de francs demandés pour les bâtiments scolaires afin de créer une Maison de quartier installée, pourquoi pas, dans une salle d'école.*

*En conclusion, je soulignerai que le quartier de Beaumont-Vignettaz a toujours été un quartier dynamique avec une association qui saura relever le défi difficile de réaliser une Maison de quartier avec un soutien homéopathique de la Commune. Votre réponse ne fait que renforcer notre détermination."*

Le postulat n° 57 est ainsi liquidé.

ooo

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 34 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants et n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents**

---

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles et des Affaires sociales renonce à lire la réponse ci-après :

*"En séance du 1<sup>er</sup> mars 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal les postulats n° 69 de M. J.-F. Python et de 34 cosignataires et n° 78 de Mme E. Strozzi et de 15 cosignataires lui demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants et la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents.*

*Selon la décision prise lors de la séance du Conseil général le 1<sup>er</sup> mars 2011, ces postulats feront l'objet d'un même rapport. A ce propos, lors de l'intervention de Mme M.-T. Maradan Ledergerber, en séance du Conseil général le 29 novembre 2010, certaines informations ont déjà pu être fournies, suite aux sollicitations de M. P.-O. Nobs (PCS).*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 34 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants et n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents (suite)

Concernant le postulat n° 69

*Depuis juin de cette année, la communication de la Direction des Ecoles de la Ville, concernant la composition des classes pour la nouvelle rentrée scolaire, est transmise aux enseignants à fin juin au plus tard. Pour la suite du processus d'information, celui-ci dépend des enseignants.*

*A ce propos, une consultation sera envisagée avec les partenaires du secteur de l'accueil extrafamilial, afin de déterminer les impacts de cette nouvelle organisation, ainsi que les solutions à envisager et à mettre en place.*

*L'augmentation de la capacité d'accueil fait partie de nos priorités et sera examinée en même temps que la réalisation des divers projets d'agrandissement de bâtiments scolaires, en vue de la mise en place de la deuxième année d'école enfantine.*

*Ces développements engendreront d'importantes hausses des charges communales (salaires, frais de locaux, etc...), auxquelles le Conseil général devra répondre de manière favorable. D'autant plus que le Conseil d'Etat vient d'accepter la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial (LStE). Cette loi obligera, entre autres, les communes à effectuer des enquêtes régulières sur les besoins de la population dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants, ainsi qu'à fournir obligatoirement suffisamment de places d'accueil.*

*Finalement, pour répondre au dernier point de ce postulat, sur la sécurité des enfants durant les trajets entre les bâtiments scolaires et les locaux des AES, nous pouvons vous confirmer que les enfants bénéficient d'une attention de tous les instants de la part de notre personnel. Cette préoccupation fait partie intégrante des exigences journalières et restent une priorité majeure. Dans la mesure de nos moyens, nous examinerons aussi toutes les améliorations qui pourraient être apportées à chaque situation.*

Concernant le postulat n° 78

*L'organisation actuelle de nos AES nous permet de recevoir et d'encadrer les élèves depuis l'école enfantine et jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Si des critères de sélection des inscriptions ont été mis en place, ils sont le résultat d'un manque évident de places d'accueil.*

*Il est à relever que la cohabitation d'enfants ayant une différence d'âge de près de huit années complique parfois la tâche des animatrices. Sachez par exemple, que les crèches séparent les enfants en trois secteurs distincts (0 à 2 ans, 2 à 4 et 4 à 6). Avec l'arrivée d'une volée d'enfants plus jeunes encore, il serait évidemment souhaitable de pouvoir bénéficier de zones distinctes dans chaque AES.*

*Dans la mesure du possible et selon les moyens mis à disposition (en personnel et locaux), nous essayerons d'y parvenir. Impliquant une prise en charge différente selon la classe d'âge des enfants, répondant ainsi aux préoccupations de Mme Strozzi, pour l'encadrement particulier des 'pré-adolescents'. A ce propos, il serait peut-être judicieux de définir le terme de 'pré-adolescent', s'agit-il d'enfants fréquentant le cercle scolaire primaire ou incluant aussi le cercle secondaire ? Si tel devait être le cas,*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 34 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants et n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents (suite)

*actuellement, notre service ne s'occupe pas des problèmes de garde d'enfants du CO.*

*En outre, les enfants fréquentant la sixième année scolaire, voire même la cinquième, ne sont pas prioritaires dans l'octroi d'une place d'accueil, par manque de places d'accueil. Sans dénigrer les besoins en placement de cette catégorie d'âge et étant donnée la situation, nous pensons qu'il est tout de même plus opportun d'attribuer en priorité les places aux plus petits d'entre eux. Mais, nous nous efforcerons de répondre le mieux possible aux sollicitations.*

*Sachez également que tous les enfants participent aux activités ludiques de l'AES, adaptées à leurs âges respectifs. Pour la préparation des repas, nous vous rappelons que la distribution des repas est effectuée par des traiteurs. Etant donné les exigences dans ce domaine, l'exiguïté des locaux et nos moyens financiers, il ne nous est pas possible d'engager des cuisinier(ère)s pour nos accueils.*

Conclusions

*Il est à relever que la Commune de Fribourg est une pionnière dans ce secteur. Son organisation est unique dans le canton, avec une prise en charge continue de 06.30 heures à 18.30 heures, avec repas, ainsi que durant un certain nombre de semaines (sept) durant les vacances scolaires. Les animatrices jouissent des mêmes conditions salariales que l'ensemble du personnel communal. Autre fait unique, le personnel bénéficie d'un soutien régulier de la part des psychologues scolaires, pour les aider à faire face aux problèmes rencontrés avec les parents et/ou les enfants.*

*Cette organisation est malheureusement victime de son succès et le Conseil communal, ainsi que le service des IAS, mettent tout en œuvre pour contenter la population, dans la mesure des moyens financiers et des infrastructures mis à disposition. Ils s'efforcent d'améliorer en permanence la situation des AES, pour le bien-être des familles, afin de leur permettre la conciliation 'vie de famille, vie professionnelle', comme l'exige d'ailleurs la nouvelle loi"*

L'intervenante précise ce qui suit :

*"Permettez-moi d'apporter les éléments complémentaires qui suivent. Actuellement, la Commune dispose de 180 places dans les accueils extrascolaires. Le Conseil communal est conscient du manque de places dans ces AES, manque qu'il estime à une centaine, sans tenir compte des conséquences de l'introduction de la deuxième année d'école infantine. Les AES font partie des priorités du Conseil communal.*

*Nous cherchons des solutions d'abord là où la pénurie est la plus criante. Pour la Vignettaz, la Commune prévoit ou en tout cas tente d'acquérir un local dans un bâtiment à proximité. Nous espérons pouvoir vous annoncer une bonne nouvelle, mais il semble que les tractations soient plus difficiles que prévu. Nous n'en persévérons pas moins et espérons parvenir à obtenir ce local.*

*Pour le Jura, un local est réservé dans l'immeuble 'Vuille' et la transformation de cet espace est programmé pour 2012. Un montant vous sera présenté dans le cadre du budget d'investissement de l'an pro-*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 34 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants et n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents (suite)

*chain. Une solution doit encore être trouvée pour l'Auge et la Neuveville où il existe aussi un manque cruel de places.*

*Lors de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, les crèches joueront également un rôle important d'accueil extrascolaire, parce que, comme vous le savez, les enfants ne seront occupés que quelques heures par jour. Il faudra donc que les enfants puissent être amenés à l'école puis ramenés dans les crèches. La situation est aussi tendue dans le domaine des crèches. Une nouvelle crèche vient d'être ouverte dans le quartier du Jura. Nous pensons lui apporter également un soutien. Vous constaterez qu'un montant important de subventions figurera dans le budget de 2012. Quant aux crèches déjà soutenues, elles bénéficieront d'une hausse des subventions, mais, malheureusement, une grande part de cette augmentation du subventionnement ne servira qu'à couvrir la progression des frais dus notamment à des modifications légales cantonales qui font que, par exemple, les apprentis de moins de 18 ans ne sont pas pris en compte dans l'effectif du personnel. Les crèches se trouvent ainsi dans l'obligation d'engager plus de monde pour s'occuper des enfants. J'espère que lors de la lecture du budget, vous soutiendrez ces demandes de subventions et d'investissement.*

*Enfin, dès l'an prochain, l'administration des accueils extrascolaires, vous l'avez peut-être déjà entendu, dépendra non plus du service des Affaires sociales, mais de celui des Ecoles. Ce changement a pour but de faciliter la transmission des informations et de favoriser les synergies, puisque les AES ont plus à faire avec les Ecoles qu'avec le Service social. Le but est aussi de donner une nouvelle image aux accueils extrascolaires. Les accueils extrascolaires sont ouverts à tout le monde, à toutes les couches de la société. Nous ne voulons pas qu'ils aient une connotation sociale faisant croire que ce ne sont que des enfants défavorisés qui fréquentent les AES, ce qui n'est pas du tout la réalité.*

*Je profite de cette occasion pour remercier le service des Affaires sociales et la Direction des Ecoles qui ont tout de suite accepté cette proposition et qui ont tout fait pour que ce changement soit effectif en 2012."*

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Votre réponse et la loi sur l'accueil extrafamilial sont bien dans la ligne de nos préoccupations. Vous avez répondu à nos interrogations concernant les délais, les charges et plus particulièrement la progression de ces charges. Je vous remercie."*

Mme Elena Strozzi (Verts) déclare ce qui suit :

*"Je remercie le Conseil communal de sa réponse. J'adresse aussi mes remerciements au personnel de ces accueils qui fournit un très grand et un très bon travail.*

*J'aimerais toutefois savoir quand l'enquête obligatoire prévue par la nouvelle loi cantonale sera menée afin de connaître les véritables besoins des parents. Cette enquête devrait permettre de disposer d'une vue d'ensemble de ces besoins. Car il semble que cette nouvelle législation fasse obligation aux communes de disposer d'un nombre suffisant de places d'accueil.*

Séance du 26 septembre 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 34 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants et n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents (suite)

---

*J'ai aussi appris avec grande satisfaction que l'idée d'une collaboration entre les AES et les crèches sera creusée."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles et des Affaires sociales, précise que cet après-midi même, elle a eu un entretien avec M. A. Mulhauser qui est le collaborateur chargé des accueils extrascolaires.

*"Il m'a dit que nous devons établir ce rapport concernant les besoins en places d'accueil. Nous aborderons ce problème très prochainement et nous soumettrons une proposition au Conseil communal."*

Les postulats n° 69 et 78 sont ainsi liquidés.

ooo

**10. Décision quant à la transmission**

A. DE LA PROPOSITION

- n° 3 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 3 cosignataires demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise "La Main Tendue"

Discussion sur la forme

Le Président précise ce qui suit :

*"Lors de sa séance du 29 août 2011, le Bureau a examiné la recevabilité de cet objet et est arrivé à la conclusion qu'il s'agit d'un postulat, dans la mesure où la pratique constante de ce Conseil est de considérer que l'inscription d'une dépense supplémentaire au budget relève de la compétence exclusive du Conseil communal. En outre, le Bureau estime que cet objet, même considéré comme un postulat, est irrecevable, du fait qu'il demande au Conseil communal d'agir pour le budget 2012, alors qu'en application de l'article 64, alinéa 1 RCG, le Conseil communal dispose d'une année pour se déterminer sur un postulat qui lui avait été transmis."*

*M. P. Marchioni vous ralliez vous à cette qualification et à cette réserve quant à la recevabilité de votre 'proposition' ?"*

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

*"J'accepte la conclusion du Bureau, en précisant que les intentions les meilleures mènent parfois à bousculer les vieilles habitudes. Evidemment, ce n'est pas sans déception que je prends note de cette décision, mais je demeure malgré tout confiant dans la décision finale du Conseil communal."*

Le Président constate que dès lors que personne ne conteste la nouvelle qualification, la présente proposition est qualifiée de postulat dans la mesure où il est recevable.



Séance du 26 septembre 2011

Décision quant à la transmission (suite) à la Discussion sur le fond

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

*"Je m'exprime effectivement sur le fond. J'ai bien enregistré le fait que M. P. Marchioni accepte de transformer sa proposition en postulat. Je prends également acte qu'il s'agit d'une demande de réactivation de la subvention annuelle qui n'est pas forcément liée au budget prochain. Comme vous le savez, techniquement, tout postulat ou proposition doit faire l'objet d'une réponse du Conseil communal dans le délai d'une année. Sur le fond, le Conseil communal n'a aucune remarque à y mettre, si ce n'est qu'il préavis favorablement la transmission pour étude de ce postulat."*

M. Philippe Wandeler (PCS) déclare ce qui suit :

*"De manière générale, nous souhaitons que des organisations comme la 'Main Tendue' soient subventionnées. Il est vrai qu'une telle association accomplit un travail important. Nous pensons simultanément qu'il convient également d'avoir une certaine logique en matière de subventionnement. Il y a deux ans, nous avons eu toute une discussion au sujet des subventions en faveur d'organisations comme le Centre Suisses-Immigrés ou Solidarité Femmes et je ne sais plus quelles autres associations étaient alors touchées. Il faudrait aussi avoir pour règle logique d'aider financièrement des organismes actifs sur le territoire de la ville de Fribourg."*

*Il est évident que la Main Tendue est un service capital pour des personnes fragilisées. Il est donc parfaitement sensé de soutenir une association de ce type, mais il faudrait inscrire cette aide dans une politique globale de subventionnement à des organismes sociaux, culturels et autres. Il faudrait en particulier veiller à assurer l'équité entre toutes ces associations d'utilité publique."*

*Dans ce contexte, nous nous félicitons de pouvoir apporter un soutien à des organisations telles que la Main Tendue, mais il faudrait voir cette question de manière plus globale, en prenant en considération d'autres organismes qui ont également des besoins et qui présentent aussi un intérêt public. Nous vous invitons donc à accepter la transmission de ce postulat, en veillant à assurer l'équité entre toutes les associations."*

M. Christoph Allenspach (PS) intervient comme suit :

*"M. P. Marchioni, vous faites précisément partie de ceux qui, exigent à tout bout de champ, des coupes budgétaires, des coupes dans les dépenses de la Commune... La gauche a constamment attiré l'attention sur le fait que cette politique ferait mal à beaucoup de monde. Cette politique fait mal à un certain nombre d'associations, dont manifestement également l'association dont vous vous faites ici le défenseur, la Main Tendue."*

*Je vous suggère de retirer votre postulat, afin que nous puissions trouver un consensus beaucoup plus large entre les groupes en matière de subventionnement des associations."*

*En revanche, on ne peut pas venir à chaque séance avec une demande de soutien en faveur de telle ou telle association. Il faut re-*

Séance du 26 septembre 2011

Décision quant à la transmission (suite)

*venir en arrière pour discuter de manière globale de la politique de soutien aux différentes associations."*

Vote

**Le Conseil général décide, par 35 voix contre 12 et 18 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° II de M. Pierre Marchioni et de 3 cosignataires, ancienne proposition n° 3.**

B. DES POSTULATS

- n° 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) s'exprime comme suit :

*"Permettez-moi de vous parler brièvement de ma grand-maman qui avait pour habitude de confectionner au crochet, avec des restes de laine, des petits carrés d'environ 20 cm de côté. Lorsqu'elle en avait suffisamment, elle laissait au hasard le soin de donner forme à son projet. La vision d'ensemble était surprenante, mais pas toujours très réussie.*

*Ce qui peut paraître sympathique en couture ne l'est pas du tout en matière d'aménagement. La politique du patchwork dans ce domaine est catastrophique à long terme. C'est pourquoi, je vous invite à transmettre au Conseil communal notre postulat demandant une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet et Elena Strozzi, ainsi que de 25 cosignataires.**

- n° 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal de ce postulat pour étude, en précisant que cet examen ne saurait porter que sur un subventionnement direct, mais évidemment pas sur la tarification qui n'est pas de la compétence de la Commune.

Séance du 26 septembre 2011

Décision quant à la transmission (suite)

M. Thomas Zwald (PLR) précise ce qui suit :

*"Le groupe libéral-radical ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat no 12, mais il tient cependant à souligner que la situation financière de la Ville de Fribourg ne permet en aucun cas une augmentation du montant total des subventions allouées sans obligation légale. Or, un éventuel subside à l'acquisition d'un abonnement annuel TPF à un prix réduit devrait être impérativement compensé par la réduction d'autres subventions."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 12 de Mmes Marine Jordan, Manon Delisle et Maria Helena Molliet, ainsi que de 33 cosignataires.**

- n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz et de 30 cosignataires.**

- n° 14 de Mmes Lise-Marie Graden (PS) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal la pose d'un grillage pour arrêter les ballons sur la place de jeux de l'école enfantine du Jura

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

Mme Lise-Marie Graden (PS) déclare ce qui suit :

*"Les classes enfantines de l'école du Jura n'ont pas de place de jeux. A la récréation, les enfants jouent où ils peuvent et les ballons filent sur la route. J'ai eu la chance, comme vous, de voir tout à l'heure les plans de la future DOSF. La place où nous souhaitons voir poser ce grillage ne sera pas touchée par les nouvelles constructions. Nous venons également de recevoir de la part de Mme A. de Weck l'information que ce bâtiment abritera les futurs accueils extrascolaires. En conséquence, le nombre d'enfants qui voudront encore jouer au ballon ne fera qu'augmenter. Il faut qu'ils puissent le faire en toute sécurité.*

*Je prie donc le Conseil communal d'envisager la pose de ce grillage et mieux encore, de le faire le plus vite possible."*

Séance du 26 septembre 2011

Décision quant à la Vote  
transmission (suite)

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 14 de Mmes Lise-Marie Graden et Marine Jordan, ainsi que de 29 cosignataires.**

- n° 15 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de M. Jérôme Hayoz (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-poissons

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Thomas Zwald (PLR) déclare ce qui suit :

*"Le groupe libéral-radical vous propose de renoncer à transmettre ce postulat à l'Exécutif. Il existe déjà deux places de jeux dans le quartier du Bourg; la première dans les jardins Lucien-Nussbaumer et la seconde, à l'arrière de l'école du Bourg, pour laquelle le Conseil général a voté un crédit au cours de la dernière législature. En outre, la place inférieure du Marché-aux-poissons ne se prête pas à l'aménagement d'une place de jeux en raison de son exigüité, de sa configuration et de son manque d'accessibilité, ainsi que de luminosité. Enfin, cette place se trouve en zone de ville I; nous ne voyons pas comment elle pourrait accueillir les éléments de construction nécessaires à une place de jeux pour enfants.*

*C'est pour ces considérations et non parce que nous serions opposés au principe de l'aménagement de places de jeux pour les enfants en ville que nous nous opposons à la transmission de ce postulat."*

Mme Lise-Marie Graden (PS) aimerait simplement rappeler que jusqu'il y a peu, on trouvait sur la place du Marché-aux-poissons un "bim-bam". *"Ce n'est pas grand-chose; on aurait pu y ajouter l'un ou l'autre éléments. Il s'agit du secteur du Marché-aux-poissons sis au niveau de la rue Pierre-Aeby. Nous ne souhaitons nullement la construction d'une immense aire de jeux, mais simplement la réalisation d'un espace ouvert où les enfants auront la possibilité de jouer à l'extérieur."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 15 de Mme Lise-Marie Graden et de M. Jérôme Hayoz, ainsi que de 27 cosignataires.**

Séance du 26 septembre 2011

**11. Réponse aux questions**

- n° 14 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative au problème de l'abandon de déchets sur la voie publique

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après de l'Exécutif :

*"Lors de la dernière séance, Mme E. Strozzi nous a demandé si la ville de Fribourg est touchée par le phénomène du 'littering'. Quelle est l'évolution de la quantité de ces déchets sauvages ? Quel est le coût du nettoyage ? Quelles mesures sont-elles prévues pour réduire la quantité de ces déchets sauvages ?*

*Le 'littering' désigne le phénomène qui consiste à abandonner les déchets intentionnellement ou par négligence dans les rues, sur les places, dans les parcs et dans les transports publics. Comme toutes les villes de Suisse et d'ailleurs, Fribourg est touché par ce phénomène. Dans le cadre d'une étude sur les coûts des déchets sauvages dans notre pays, la Commune de Fribourg a inventorié les principaux endroits affectés par ce phénomène, le temps de nettoyage de ces surfaces, ainsi que les coûts engendrés par celui-ci. Les auteurs de l'étude au niveau national arrivent à la conclusion qu'au vue des données fournies, le coût du nettoyage causé par les déchets sauvages s'élève en ville de Fribourg à 327'950 francs par an. Cela correspond à un coût par habitant de 9,90 francs par année, ce qui est en dessous de la moyenne des villes de notre pays. Il ne s'agit que d'une estimation qui doit encore être vérifiée.*

*En effet, les statistiques actuellement disponibles concernant le nettoyage des espaces publics en ville ne permettent pas de séparer la part due aux déchets sauvages, de celle des déchets éliminés par les habitants dans les poubelles publiques, les cantonniers évacuant tous ces déchets dans leur même benne. Il n'est donc aujourd'hui pas possible d'évaluer de manière plus précise l'évolution des quantités de déchets abandonnés sur le sol, ainsi que les frais de leur élimination. Toutefois, de l'avis du responsable du nettoyage, on constate une nette progression du phénomène.*

*La question de Mme Strozzi au sujet des mesures prises ou à prendre est de pleine actualité, puisque depuis quelques mois, le service de la Voirie est en train d'élaborer une stratégie à court, moyen et long termes de lutte contre les déchets sauvages. L'augmentation du phénomène en ville et la multiplication des efforts et des moyens à fournir pour nettoyer les espaces publics a, en effet, amené le secteur de la Voirie à engager une réflexion sur le sujet et à engager une campagne 'stop-littering' (déchets sauvages) avec une série de mesures concrètes qui seront prochainement soumises au Conseil communal.*

*Afin de disposer d'une base de travail et de cibler les mesures le mieux possible, un inventaire des lieux critiques a été dressé. Cet inventaire indique clairement les zones les plus touchées par ce phénomène : le centre-ville, les parcs urbains, notamment les bords de la Sarine, les abords des écoles et les arrêts de bus. Il faut notamment constater que les mégots jetés à terre constituent une large part du problème des déchets sauvages en ville. Leur ramassage exige un effort considérable en temps et en moyens pour le personnel de ramassage.*

*Le but de la campagne sera de réduire la quantité de déchets sauvages et de diminuer ainsi les coûts de nettoyage. A cet effet,*

Séance du 26 septembre 2011

Réponse aux questions  
(suite)

*une quinzaine de dispositions sont en train d'être examinées dans quatre domaines d'action :*

1. a. *adaptation des infrastructures comme l'offre en poubelles;*  
b. *adaptation des concepts de nettoyage;*  
c. *réexamen des besoins en personnel;*
2. *coordination avec tous les partenaires intéressés, que ce soient la police de proximité, les autres services communaux, les écoles, les commerces, les restaurants;*
3. *une campagne d'information;*
4. *la répression.*

*Nous espérons que ces mesures, que je ne dévoilerai pas aujourd'hui puisqu'elles n'ont pas encore été finalisées, ni soumises au Conseil communal, ou en tout cas la plupart d'entre elles pourront être mises en vigueur à partir du début de 2012."*

Mme Elena Strozzi (Verts) est très heureuse d'apprendre la mise en place de cette stratégie. "La prévention auprès des jeunes était effectivement le point central que je visais avec ma question."

- n° 16 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative à la politique salariale de la Ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après :

*"Lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseiller général J. Hayoz a posé la question suivante : 'A l'examen de la grille des traitements de la Commune de Fribourg, j'ai constaté que le salaire minimal est de 3'352 francs. Pour le secteur public, il s'agit d'un salaire assez bas. Il est au-dessous du minimum vital fixé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).*

*D'où trois questions au Conseil communal :*

- a) *Combien d'employés engagés par la Ville ont-ils un salaire inférieur à ce minimum vital de la CSIAS ?*
- b) *Quels services et quels types d'emplois sont-ils concernés ?*
- c) *La Commune est-elle consciente de ce phénomène ? Planifie-t-elle d'ores et déjà des démarches pour relever ces salaires qui sont synonymes de précarité ?' (cf. procès-verbal de la séance du 27 juin 2011, p. 167-168).*

Réponses du Conseil communal

- a. *La CSIAS ne recourt plus le principe d'un salaire minimal forfaitaire, mais fixe un mode de calcul du revenu disponible après prise en compte de l'aide sociale, du salaire et déduction des frais fixes composés du loyer, de l'assurance maladie obligatoire, des éventuelles frais de garderie, ainsi que des impôts.*

*Dès lors, il est plus pertinent de connaître le salaire le plus bas qui, actuellement, se situe en classe A2, soit 3'456 francs par mois. Cette personne est domiciliée à Fribourg et bénéficie, en conséquence, de l'allocation de résidence de 200 francs. Elle a été engagée en début d'année. Comme son évaluation est entièrement satisfaisante, elle aura droit à une progression de 144 francs par mois. Il faut préciser*

Séance du 26 septembre 2011

Réponse aux questions  
(suite)

---

que le salaire mensuel qui vous est donné est évidemment calculé sur le principe des treize salaires.

*Suite à cette constatation primaire, j'ai demandé de me fournir les dix traitements les plus bas. Dans la plupart des cas, ils correspondent à des engagements récents. Six des personnes en question sont entrées au service de la Commune depuis moins d'un an, les quatre autres depuis moins de deux ans. Il s'agit de collaborateurs jeunes, cinq ont moins de trente ans. Par le jeu des progressions annuelles liées aux évaluations, ils progresseront de 144 francs par mois au début de 2012.*

b. *Quant aux emplois en question, il s'agit dans huit cas d'ouvriers sans qualification, à l'Edilité, à la Voirie ou aux Parcs et Promenades. Les deux autres cas concernent des ouvriers spécialisés (Voirie et Cimetière).*

c. *Le Conseil communal est évidemment conscient des difficultés présentées par ce phénomène. C'est bien pourquoi le système de progression salariale existant a été mis en place. La progression non linéaire du salaire plus forte en début d'échelle qu'après cinq ou dix ans d'expérience permet à nos collaborateurs de s'éloigner assez rapidement des salaires minimaux. La progression est plus rapide, en effet, au cours des cinq ou dix premières années que par la suite. En outre, des allocations d'enfants et pour les employés habitant Fribourg, des allocations de résidence corrigent aussi ce phénomène.*

*J'aimerais rappeler que l'administration communale se soucie non seulement des bas revenus, mais se préoccupe aussi de l'égalité salariale, notamment entre les femmes et les hommes. Rappelons que non seulement notre administration a obtenu la certification 'Equal Salary', mais qu'elle a été la première administration publique à l'obtenir avec un écart salarial constaté de 1 %. Pour bénéficier de cette certification 'Equal Salary', la norme est d'avoir un écart salarial de moins de 5 %. Au-delà des écarts salariaux, cette certification prend en considération les critères professionnels de la fonction RH."*

Herr Jérôme Hayoz (SP) erklärt :

*"Ich danke dem Gemeinderat für den Bericht. Die Antwort des Gemeinderates zur dritten Frage überzeugt mich noch nicht ganz. Hierfür werde ich vielleicht noch anderweitig Informationen einholen, eventuell über einen Antrag."*

*En effet, c'est un fait qu'à l'heure actuelle, il existe au sein du personnel communal des salaires inférieurs à 3'800 francs. Or, ce salaire de 3'800 francs est celui qui est considéré comme le minimum au niveau national par l'initiative de l'USS, conformément aux recommandations de la CSIAS. A mon avis, il convient de consentir un effort dans ce domaine. Il est tout à fait intéressant de constater que l'écart entre femmes et hommes est très petit. C'est un bon point. En revanche, je me réserve d'ouvrir d'autres pistes concernant le troisième volet soulevé par ma question. Je me réserve en particulier de présenter une proposition demandant l'instauration d'un salaire minimal de 3'800 francs à la Commune."*

Séance du 26 septembre 2011

## 12. Divers

### A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 4 de M. Kevin Grangier (UDC) et de 7 cosignataires demandant l'installation de caméras de surveillance au centre-ville dans les secteurs des Grand-Places, de l'avenue de la Gare et de la place de la Gare

M. Kevin Grangier (UDC) résume la proposition ci-après :

*"Afin de renforcer les mesures de sécurité, je demande l'installation de caméras de surveillance au centre-ville dans les secteurs des Grand-Places, de l'avenue de la Gare et de la place de la Gare.*

*Principale ville du canton et capitale cantonale, la ville de Fribourg voit passer plusieurs milliers de personnes chaque semaine dans ces secteurs. C'est faire preuve de responsabilité que d'équiper les secteurs susmentionnés d'un système de vidéosurveillance selon la nouvelle loi sur la vidéosurveillance*

*Cette mesure sera non seulement à même de prévenir un sentiment de menaces grandissant au sein de la population mais aussi de faciliter, en cas de délits, le travail de la justice.*

*La vidéosurveillance est un outil qui a fait ses preuves dans d'autres villes romandes et qui reçoit un large soutien au sein de la population et des forces de l'ordre."*

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

### B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 16 de M. Claude Schenker (DC/VL) demandant au Conseil communal d'étudier toutes les mesures possibles pour permettre au personnel communal de mieux concilier travail et vie de famille, également au niveau des cadres

M. Claude Schenker (DC/VL) a déposé avant la présente séance le postulat ci-après :

*"Le défi pour les jeunes parents de concilier travail et famille est de plus en plus insurmontable. Il l'est tout spécialement pour les mamans, parfois seules et sans pension, sans parler de celles qui aspirent légitimement à faire carrière. Outre les indispensables mesures de soutien aux familles, comme les allocations familiales, les prestations maternité aussi pour les mères sans activité lucrative (depuis peu dans le canton), les crèches ou les accueils extrascolaires, les employeurs peuvent aussi souvent être plus souples dans l'organisation et le temps de travail. La Ville de Fribourg doit aussi pouvoir mieux soutenir en ce sens ses collaboratrices et collaborateurs qui souhaitent avoir ou qui ont des enfants.*

*Le Règlement du personnel communal prévoit en son article 5, alinéa 3, que 'dans la mesure où les exigences de l'administration le permettent, le Conseil communal encourage l'activité à temps partiel.' Le Conseil communal est invité à présenter un état de la situation du temps partiel et des partages de postes au sein du personnel communal, ainsi qu'à proposer des mesures concrètes supplémentaires facilitant à tout employé qui le souhaite, y com-*



Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*pris au niveau des cadres de toutes catégories, un accès à de tels contrats de travail.*

*Il est en outre invité à prévoir de larges possibilités de travail à domicile ou d'autres mesures encore, partout où les exigences de l'administration et les besoins du service le permettent. Il présentera également un état de la situation du personnel communal à cet égard et examinera, avec les éventuelles conséquences financières qui en découlent, la possibilité d'ancrer le travail à domicile et son encouragement si possible par des mesures concrètes dans les règlements communaux et les dispositions d'exécution, également pour les cadres de toutes catégories."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 17 de M. Claude Schenker (DC/VL) demandant au Conseil communal d'assurer la pérennité de la récolte et du recyclage du plastique également non PET

M. Claude Schenker (DC/VL) a déposé avant la séance le postulat ci-après :

*"La ville de Fribourg met à disposition des bennes de couleur brune pour récolter le plastique non PET, ce qui est positif et permet notamment de réduire de manière conséquente le volume des déchets réservés aux sacs taxés. Le tri du plastique non PET par les usagers laisse pourtant à désirer, car de nombreux autres déchets ou des déchets très sales sont aussi déversés dans ces bennes, souvent pleines.*

*Le Conseil communal est invité à présenter un rapport sur le traitement de ces déchets et sur leur recyclage effectif. Il est également prié de prendre toutes les dispositions concrètes possibles pour encourager le tri de ce matériau (information, augmentation des volumes à disposition, extension des points de récolte...) et pour assurer la pérennité de la récolte (information sur le tri et au besoin le nettoyage, contrôles...) et du recyclage si celui-ci devait être menacé."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel

M. Thierry Gachet (DC/VL) a déposé avant la séance le postulat ci-après :

*"Les difficultés de circulation connues par la ville de Fribourg trouvent aussi et partiellement leur origine dans la difficulté des automobilistes, en particulier ceux qui ne connaissent pas bien la commune, de se diriger le plus directement et le plus rapidement possible vers les places de parc à disposition au centre-ville. A l'évidence, une signalétique indicative des parkings publics à disposition et des places à disposition calculée en temps réel permettrait d'améliorer l'efficacité de la recherche d'un stationnement, et contribuerait, pour ce type de mobilité, à une amélioration de la fluidité. Dans la mesure où les parkings publics sont en mains*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*privées, la Commune est invitée à étudier la possibilité de prendre des mesures incitatives dans le but de mettre en œuvre la mesure préconisée."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 19 de MM. Daniel Gander (UDC) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.) demandant au Conseil communal d'étudier l'installation d'un éclairage adéquat sur la place de jeux de la Vignettaz

M. Daniel Gander (UDC) résume le postulat ci-après :

*"La pétanque est de plus en plus à la mode et se développe fort agréablement en notre ville. Dans le quartier de Beaumont, une association a vu le jour et s'est constituée dernièrement sous l'appellation 'Amicale de pétanque Beaumont, Vignettaz et Monséjour, (APBVM)'. Elle est forte de plus de quarante membres.*

*Suite au remarquable développement de cette association, nous avons constaté qu'il y a actuellement un manque de pistes et d'éclairage pour les installations sportives, ceci dès les premières heures des soirées d'automne et de celles du prochain hiver.*

*Vu ce qui précède, nous nous permettons de demander au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer, dès que possible, un éclairage adéquat sur ladite place et de prévoir si possible la construction de nouvelles pistes.*

*Nous souhaiterions également qu'un abri soit construit au fond de la place pour protéger les adeptes et leur matériel en cas de conditions atmosphériques défavorables."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 20 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 13 cosignataires demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

*"L'entrée à la piscine de la Motta (chemin des Bains/ Petites Rames), seule et unique piscine en plein air de la ville de Fribourg, est bordée d'une quinzaine de places de parc.*

*Souvent les baigneurs et baigneuses motorisés, craignant de faire deux pas avant de se mettre en maillot de bain ou en bikini, arrivent juste devant la porte d'entrée de la piscine. Constatant souvent l'absence de places libres, ils manœuvrent devant l'entrée et poursuivent ailleurs leur quête pour parquer leur véhicule.*

*Dans le même temps, les visiteurs piétons arrivant ou quittant la piscine doivent se soucier de ne pas se faire écraser par des automobilistes dont le seul objectif est de trouver une place de parc. Juste derrière l'angle, un parking pour vélos plein à craquer, fait le malheur des cyclistes.*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*Remarque essentielle : la piscine de la Motta est accessible en bus (direct depuis la gare) ou par le funiculaire.*

*Le postulat demande :*

- *la suppression des places de parc (éventuellement prévoir une place pour le parage d'une ambulance ou des personnes handicapées);*
- *la mise en place d'un parking pour cycles en lieu et place;*
- *la possibilité d'acheter un billet combiné 'entrée à la piscine – utilisation des transports publics'."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

*"Les cyclistes qui arrivent de la route des Arsenaux et se dirigent vers la gare (parking pour vélos sur la place de la gare) ou au centre-ville, sont obligés de rejoindre le boulevard de Pérolles à la hauteur de la rue des Pilettes car le dernier tronçon de la route des Arsenaux est en sens unique pour tous les véhicules, vélos compris.*

*Une grande partie des cyclistes choisit à cet endroit de quitter la chaussée pour rejoindre la gare sur le trottoir, ce qui met en danger les piétons. Cette pratique se généralise parmi les étudiants et les employés des diverses écoles situées au fond de Pérolles.*

*Le postulat demande :*

- *l'installation d'une piste continue le long de la route des Arsenaux dans les deux sens;*
- *en particulier, l'installation d'une piste cyclable sur le dernier tronçon de la route des Arsenaux (jusqu'à la place de la Gare);*
- *si la place manque à cet endroit pour une piste cyclable, les quelques places de parc situées à cet endroit pourront être supprimés sur le côté gauche (côté de la Banque cantonale)."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 22 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique

Mme Eva Kleisli (Verts) résume le postulat ci-après :

*"Le recyclage des sacs en plastique est possible à Fribourg, mais l'information est inexistante. Il est en effet possible d'amener ses déchets plastiques aux Neigles, lieu non desservi par les TPF.*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*Par ce postulat, je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de pourparlers avec les grandes surfaces de vente pour qu'elles mettent à disposition des clients des lieux de dépôts pour les sacs en plastique comme elles le font déjà pour les piles usagées. Il serait aussi judicieux d'informer la population de la ville de manière plus précise sur ce recyclage (brochure, '1700', etc.)"*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 23 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 41 cosignataires, demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un / des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus

M. Georges Rhally (DC/VL) résume le postulat ci-après :

*"Les trottoirs du passage du Cardinal sont étroits et les piétons y sont, en raison du trafic motorisé individuel, fort incommodés par la proximité des voitures.*

*L'augmentation du trafic remarquée et attendue, suite à la fermeture de l'avenue de la Gare, accroitra le sentiment d'insécurité des piétons.*

*Les projets à venir sur les terrains de Cardinal vont impliquer une forte progression du trafic pédestre et, peut-être, la création d'une ligne de bus avec un arrêt Cardinal.*

*Nous demandons au Conseil Communal l'étude d'un élargissement important du passage du Cardinal.*

*Sur les terrains 'Boxal' un projet immobilier fait l'objet d'une demande de permis de construire. Nous prions l'administration de traiter cette requête avec diligence."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 24 de Mme Christa Mutter (Verts) et de MM. Andreas Burri (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaires

Mme Christa Mutter (Verts) résume le postulat ci-après :

*"Notre postulat propose d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration avec les artistes et artisans professionnels qui seraient d'accord de mettre à disposition leurs structures pour des activités culturelles extrascolaires (notamment les écoles de danse et de musique, cirque, arts dramatiques, ateliers d'arts visuels, sculptures, studios de photographie).*

*La collaboration avec les ateliers d'art et les écoles de danse et de cirque ont permis à des centaines d'enfants de la ville d'avoir une initiation dans les différentes techniques d'expression, dans les condi-*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*tions les meilleures et avec un enseignement souvent de qualité. Beaucoup d'élèves ont d'ailleurs poursuivi ou poursuivent toujours ces activités de façon privée. La Ville leur avait ainsi permis de découvrir et de développer un aspect essentiel de leur personnalité. C'était donc un PPP (partenariat public-privé) très réussi.*

*Malheureusement, ces dernières années, la Direction des Ecoles et le Conseil communal ont décidé de couper ces liens de qualité et ont mis un terme aux contrats avec, à notre connaissance, pratiquement toutes et tous les partenaires qui mettaient à disposition leur locaux, au grand dam des enfants, des parents et des artistes et artisans touchés.*

*Nous demandons aussi de renoncer à imposer des conditions absurdes comme la séparation des classes où se côtoyaient des enfants issus des activités extrascolaires et des cours privés.*

*Nous proposons de réintroduire et de renforcer cette collaboration afin :*

- *de permettre à tous les enfants de la ville de profiter au moins pendant deux ans de suivre une activité artistique de leur choix, et de ne pas les réserver à des enfants issus de familles aisées;*
- *de profiter des infrastructures professionnelles (studios, ateliers, instruments, équipement technique) dont les écoles publiques ne disposent pas ou ne disposent pas en quantité suffisante;*
- *de proposer une formation artistique que l'école n'est pas en mesure de fournir;*
- *de reconnaître avec cette collaboration le rôle positif et enrichissant que jouent les artistes et artisans professionnels pour la vie culturelle et l'éducation de nos enfants."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 17 de M. François Ingold (Verts) relative aux coûts supplémentaires qu'entraînera pour les sociétés la location de la salle "Equilibre"

M. François Ingold (Verts) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

*"Sans vouloir en aucune manière remettre en cause la politique culturelle de la Ville de Fribourg, je voudrais savoir si la Commune entend compenser les coûts supplémentaires pour les associations et regroupements qui vont nouvellement louer 'Equilibre' en lieu et place de la vénérable Aula Magna.*

*Le coût sera fortement augmenté à 'Equilibre' par rapport à l'Aula, notamment :*

- *par une taxe supplémentaire de Fribourg Tourisme de 2 francs sur tous les billets (y compris les invitations); ce coût n'a pas forcément un lien direct avec l'ouverture de la salle, mais le nouveau système*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*de billetterie – payant – est imposé aux organisateurs de concerts qui louent 'Equilibre' (alors qu'ils peuvent se le faire offrir actuellement);*

- *l'obligation faite aux futurs usagers de travailler avec le personnel technique d'"Equilibre"; même si le prix facturé est apparemment tout à fait correct, il n'en demeure pas moins que les utilisateurs peuvent actuellement éviter ce coût par un parrainage technique (ce qui ne sera plus le cas à l'avenir);*
- *l'obligation qu'ont apparemment les acteurs culturels de travailler avec le futur exploitant du bar d'"Equilibre' pour lui permettre d'être rentable; les sociétés réalisent généralement aujourd'hui un bénéfice sur la vente des boissons. La qualité offerte par la nouvelle salle a certes un prix que les acteurs culturels doivent comprendre. Mais, dans une période où les instances publiques se renvoient la balle et rechignent à attribuer des subsides, et où les sponsors ne sont plus pléthore avec la crise économique actuelle, cette augmentation de dépenses fait un peu peur.*

*Le coût global de tous ces suppléments imposés atteint quelque 10'000 francs pour un week-end à 'Equilibre'. Bien que je reconnaisse ici la volonté du Conseil communal de baisser les coûts d'exploitation au maximum, notamment en installant des portes automatiques qui permettront de réduire le personnel de sécurité à son plus simple avatar, je crains que les groupes ne préfèrent retourner à l'Aula Magna plutôt que de crouler sous des charges nouvelles qui risquent de déstabiliser l'équilibre précaire des comptes des sociétés fribourgeoises."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, constate qu'en réalité, cette question comprend cinq questions précises portant notamment sur des chiffres. *"Je ne suis pas en mesure d'y répondre, faute d'avoir toutes les données nécessaires sous la main. Je vous répondrai la prochaine fois de manière exhaustive."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 18 de M. François Ingold (Verts) relative au parage des quadricycles

M. François Ingold (Verts) s'exprime comme suit :

*"Peut-on limiter l'accès aux parkings deux-roues aux seuls deux-roues ?*

*Il y a, depuis quelque temps, une volonté des conducteurs de 'quads' de faire entrer leurs véhicules inadaptés au trafic urbain sur des places de deux-roues avec la même agilité qu'aurait un ours blanc à se faufiler dans une chatière. Serait-il possible de rediriger ces quadricycles bruyants vers des zones de parage plus adaptées à leur cadastre, autrement dit, des places pour voitures ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, remarque :

*"Comme on le sait, ces 'quads' sont des véhicules à quatre roues. Le terme de place de stationnement pour deux-roues devrait déjà*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*répondre à votre question. Cela dit, on y tolère parfois la présence de 'scooters' à trois roues. Même si le gabarit des cases de stationnement pour deux-roues n'est pas du tout adapté à ces quadricycles, je préfère procéder à une analyse précise et vous répondre la prochaine fois."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 19 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à la mise en œuvre du plan de mobilité de la Ville

Mme Elena Strozzi (Verts) fait la déclaration ci-après :

*"Il semble qu'un plan de mobilité de la Ville de Fribourg soit entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de cette année. La population est très mal informée à ce sujet.*

*J'aimerais savoir :*

- *quand la Ville de Fribourg, dans un souci d'exemplarité, compte informer la population sur les mesures déjà prises et celles prévues;*
- *quelles sont les dispositions prévues pour les collaboratrices et collaborateurs des écoles et si un recensement des besoins réels des différents acteurs (enseignants, élèves et parents) a déjà été fait;*
- *s'il est prévu, pour chaque bâtiment public, la mise en service de vélos électriques à utilisation illimitée pour les employés communaux (collaboration avec le prêt de vélos Velopass)."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, relève ce qui suit :

*"Je dois mettre en évidence le côté spontané de cette question, mais également le côté difficilement spontané de la réponse. En effet, cette dernière implique de grandes investigations au sein des services de l'administration et en particulier auprès du Service de la Mobilité. Nous vous répondrons la prochaine fois. Une remarque enfin : il n'est pas juste de dire : 'Il semble qu'un plan de mobilité...soit entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de cette année.' Ce plan est entré en vigueur."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 20 de M. Claude Schenker (DC/VL) relative aux conséquences pour la Commune de l'adoption de la loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Quelles sont les principales conséquences pour la Commune de l'adoption de la loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour ? Le soutien de l'Etat ira aux parents, une évaluation périodique des besoins devient obligatoire. Voici dès lors mes questions :*

- 1) *quelles retombées financières – positives ou négatives – pour la Ville ? A partir de quand ?*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

- 2) *quelles autres conséquences (nombre de places ? charges pour le personnel communal ? autres prestations du Canton ? autres ?)*"

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, précise ce qui suit :

*"Il s'agit d'une question capitale qui concerne, comme vous l'imaginez bien, la vie de nombre de personnes et d'habitants de cette ville. En raison de l'importance de la question, je ne tenterai pas de vous fournir une petite réponse ce soir. Je vous répondrai la prochaine fois.*

*J'attire toutefois d'ores et déjà votre attention sur le fait que la Commune, comme je l'ai dit il y a quelques instants, doit encore rédiger le rapport de ses besoins. Comme la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 17 octobre 2011, ce rapport ne sera certainement pas prêt pour cette date-là, le délai étant trop court. Je pourrai, en revanche, sans doute vous fournir quelques éléments, quitte à revenir ultérieurement avec une réponse circonstanciée."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 21 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

*"Mes deux premières questions concernent la répartition des frais de gestion et d'administration des placements 2010, point 67d à la page 20 du rapport de l'organe de révision :*

1. *total des frais, y compris le TER sur les fonds (Total expense ratio) en % de la fortune investie en titres;*
2. *total des frais en francs par assuré sur la fortune investie en titres.*

*Ces deux questions sont motivées par le fait que, dans la plupart des cas de gestion, les frais prélevés directement à la source notamment par les 'Hedge Funds' ne sont pas visibles dans le décompte annuel des frais. Or, ces frais sont extrêmement élevés. Dans les milieux de la finance, on prétend que ce sont ces frais qui payent les bonus...!*

*Ma troisième question concerne le marché des devises. La Caisse de pension a-t-elle été active sur le marché des devises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 6 septembre 2011, plus précisément comme contractant acheteur ou vendeur d'euros ou de dollars américains ? Si oui, pour quel montant ?*

*Je n'attends évidemment pas de réponse ce soir."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, de conclure :

*"Merci de ne pas m'obliger à répondre maintenant. Ce sera fait la prochaine fois."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.



Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

- n° 22 de M. Pius Odermatt (PS) relative au contenu du rapport d'activité de la société Frigaz

M. Pius Odermatt (PS) s'exprime au sujet du rapport annuel de la société Frigaz. *"Cette société anonyme a un chiffre d'affaires de 60 millions de francs. Son capital est détenu par la collectivité publique. Frigaz est actif dans un secteur stratégique.*

*Malheureusement, le contenu du rapport annuel ne correspond pas à ce qu'on est en droit d'attendre d'un tel établissement. Il est lacunaire sur plusieurs aspects. Sous l'angle économique, tant le compte exploitation que le bilan sont présentés de manière rudimentaire. Mais le plus grave, c'est que ce rapport ne contient aucune analyse portant sur le bilan écologique et social de l'entreprise. On n'y trouve ni objectifs, ni indicateurs concernant ces deux domaines.*

*Pour quelles raisons ? Le Conseil communal envisage-t-il de modifier cette situation, de fournir des informations à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre d'une telle société ? En d'autres termes, je souhaite que ce rapport ait un peu plus de contenu."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, rappelle que la Commune de Fribourg n'est pas l'actionnaire unique de Frigaz. Il en existe d'autres. Aussi, afin de pouvoir transmettre cette question à qui de droit, je saurais gré à M. P. Odermatt d'en préciser le sens. La Ville de Fribourg, qui ne détient que 45 % du capital-actions sera en mesure de transmettre vos souhaits au conseil d'administration de la société pour que la présentation de ce rapport d'activité soit améliorée.

M. Pius Odermatt (PS) remarque qu'il ne lui appartient pas de définir le contenu du rapport d'activité d'une société, en fonction des critères de durabilité. Il existe suffisamment d'exemples. Il s'agit désormais d'un standard pour ce type d'entreprise. Il suffit de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, non seulement dans des sociétés publiques, mais même privées.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, peut apporter un complément d'information. S'agissant du rapport d'activité d'une compagnie, la question ne concerne pas directement le Conseil général. *"Je peux toutefois vous dire que, pas plus tard que la semaine passée, j'ai eu, en tant que Président actuel de Frigaz, une petite discussion avec le Directeur M. S. Maret. Celui-ci m'a lui-même affirmé souhaiter que ce rapport soit plus étayé dès l'an prochain qu'il l'a été jusqu'à présent. Il s'agit d'un rapport type, qui est le même depuis plusieurs années. L'idée est de le moderniser, pour qu'il contienne plus de renseignements. En principe, le rapport du prochain exercice devrait être plus détaillé que celui-ci."*

M. Pius Odermatt (PS) est satisfait de cette réponse.

- n° 23 de M. Pius Odermatt (PS) relative à la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la rue de Morat et non à la route de Berne

Herr Pius Odermatt (PS) erklärt :

*"Die Murtengasse wurde mit einem 'Flüsterbelag' ausgestattet mit einer enormen Wirkung, das kann man beobachten wenn man zu Fuss unterwegs ist und auch für die Anwohner ist es viel, viel besser ge-*

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

worden. Die erste Frage ist, warum hat man den "Flüsterbelag" nicht weitergezogen durch das Murtentor und entlang derselben Strasse, wo ebenfalls Mehrfamilienhäuser sind und Leute, die unter dem Lärm leiden.

Die andere Frage ist, warum wurde die Bernstrasse - auf der anderen Seite der Poya-Brücke – vor ein, zwei Jahren nicht mit einem 'Flüsterbelag' asphaltiert? Auch hier gibt es Dutzende von Wohnungen und viele Menschen, die täglich vom Lärm betroffen sind. Dieser Lärm wird noch zunehmen wenn die Poya-Brücke einmal in Betrieb ist."

Herr Thierry Steiert, Direktor der Ortspolizei und Mobilität, erklärt :

"Ich kann mindestens teilweise antworten. Dieser 'Flüsterbelag' ist eine der Lärmschutzmassnahmen, die aufgrund von Messungen vorgenommen werden. Es werden Messungen vorgenommen und wenn die Grenzwerte erreicht oder überschritten sind, dann werden Massnahmen getroffen. Eine davon kann der 'Flüsterbelag' sein. Es gibt ja auch andere Massnahmen, wie z.B. isolierende Fenster oder andere.

Ich kann ihnen jetzt nicht ausführlich antworten, weil ich die Grundlagen nicht zur Hand habe und ich auf diese Frage nicht vorbereitet war, gehe aber davon aus, dass diese Abschnitte, diesen Sommer, in der Weck-Reynold-Strasse und Murtengasse, aufgrund von Lärmerhebungen gemacht wurden. Ebenso gehe ich davon aus, dass diese Lärmmessungen bei der Bernstrasse gemacht wurden und dass man dort die Grenzwerte nicht erreicht hat.

Eine andere Erklärung ist natürlich auch die, dass innerhalb der letzten Jahre die Entwicklung der speziellen Lärmdämmbeläge wahnsinnig schnell voran geschritten ist. Wahrscheinlich hat man vor zwei Jahren noch nicht den Lärmschutz mit einem Belag erreichen können wie man ihn heute erreicht. Sie haben das Resultat bestimmt gesehen oder besser gesagt gehört, es ist verblüffend. Die Erklärung ist offenbar in den Messungen zu finden."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, ajoute :

"Je peux confirmer ce que vient de déclarer M. T. Steiert. A partir d'un certain seuil, il y a obligation légale de poser de tels revêtements phonoabsorbants. Je vous propose, malgré tout, de vous apporter une réponse exhaustive lors de la prochaine séance, tant pour la route de Berne, que pour le haut de la rue de Morat."

Un complément de réponse sera donc donné lors de la prochaine séance.

- n° 24 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au mandat d'avocat confié à l'étude Ayer-Gachet

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après :

"Il y a une année, le Conseil communal nous a confirmé que les mandats de l'étude d'avocats Ayer-Gachet prendraient fin dans un délai très bref. Force est aujourd'hui de constater que ce cabinet est tou-

Séance du 26 septembre 2011

Divers (suite)

*jours au bénéfice d'un mandat, sauf erreur dans le cadre du litige avec l'architecte de la salle 'Equilibre'.*

*D'où mes questions :*

- a) Pourquoi engagez-vous une étude d'avocats, qui, elle-même, se trouve en situation conflictuelle avec ce même architecte ?*
- b) Quel rôle jouent aujourd'hui les avocats dans le système et l'organisation du chantier ? Assistent-ils toujours aux séances de la commission technique ?*
- c) Quelle est la somme des honoraires jusqu'à ce jour ? Le montant est-il inclus dans les 50 millions de francs que pourrait coûter la salle 'Equilibre' dans le pire des cas, pour reprendre les termes mêmes de M. le Syndic ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise :

*"Après concertation de mon collègue, il sera répondu à cette question la prochaine fois."*

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance, en informant ses collègues qu'il leur offre la tournée présidentielle ce soir.

Il est 22.58 heures.

ooo

Fribourg, le 13 octobre 2011  
AP/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI